



Entente Oise-Aisne

# Rapport d'activité

2004

# ) Sommaire

<u>Le mot du Président</u>	<u>5</u>
<u>Les faits marquants de l'année 2004</u>	<u>6</u>
<u>Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne</u>	<u>8</u>
1. Aire géographique de compétence	8
2. Objet statutaire	8
3. Organisation	8
<u>Le programme interrégional d'actions pour lutter contre les inondations</u>	<u>10</u>
1. Genèse du programme	11
2. Avancement des opérations en 2004	11
3. Avancement du programme interrégional d'actions relatives au volet "lutte contre les inondations" des contrats de plan État-Région (CPER 2000-2006)	13
4. Avancement du Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006 (plan "BACHELOT")	14
<u>L'activité de l'Établissement public</u>	<u>16</u>
1. Les réunions statutaires de l'Entente Oise-Aisne (y compris l'élection du Président et des membres du bureau)	17
2. La solidarité au sein du bassin de l'Oise et de l'Aisne	18
- La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Meuse	19
- La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Marne	19
3. Les comptes de l'Entente Oise-Aisne	21
- Evolution du budget primitif de l'Entente de 2001 à 2004	21
4. Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne	22
- Le personnel	22
- Locaux et équipements	23
<u>Les actions de l'Entente Oise-Aisne</u>	<u>24</u>
1. Amélioration des connaissances, information préventive et communication	25
- Conception et organisation d'une exposition itinérante sur la gestion du risque inondation	25
- Elaboration d'un programme d'aide à la pose de repères de crue	25
- Approche économique de la réduction du risque inondation	26

2. Stratégie d'aménagements hydrauliques pour réduire le risque inondation	27
- Le projet "pilote" de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)	27
- Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02)	29
- Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise en forêt de Laigue sur les communes de Montmacq et Le Plessis-Brion (60)	30
- L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et de ses affluents pour réduire le risque inondation	33
- L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents pour réduire le risque inondation	33
- L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques pour ralentir les fortes crues de l'Aisne, en amont et en aval de Soissons (02)	34
- Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations	34
3. Actions d'hydraulique douce, entretien et restauration des cours d'eau	36
- Aide aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	36
- Travaux d'entretien sur les sections domaniales non navigables des rivières Oise et Aisne	39
- Travaux d'entretien sur les sections navigables des rivières Oise et Aisne	40
4. Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte	41
- Implantation d'un radar météorologique dans l'Avesnois	41
- Mission de définition préalable au programme de modernisation des pluviomètres	41

## Perspectives 43

---

## Annexes 45

---

Rétrospectives de l'année 2004	45
Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2004	47
Liste des actions de prévention des inondations sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne retenues pour les années 2004 à 2006	48
Indicateurs d'activités	51
- Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2004	51
- Liste des conventions et marchés contractés par l'Entente en 2004	53
- Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie	53
- Liste des demandes de subventions présentées aux partenaires financiers de l'Entente dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional de lutte contre les inondations (contrat de plan État-Région) en 2004	53
- Liste des supports et outils de communication réalisés en 2004	54
- Liste des études produites en 2004	54



## Le mot du Président

Chaque année, la présentation du rapport d'activité est l'occasion de rendre compte des actions entreprises, de vérifier que ces dernières l'ont été en respect des orientations et des objectifs fixés et enfin, d'évaluer nos forces et nos faiblesses.



S'agissant de nos forces, je suis personnellement très satisfait de la qualité du travail produit par les services et de la référence que l'Entente Oise-Aisne est devenue en matière de lutte contre les inondations, tous volets d'actions confondus.

A la lecture du présent document, vous serez comme moi sensibles au fait que nous avons été en capacité de signer avec l'Etat le PaPI (Plan d'actions pour la prévention des inondations sur le bassin Oise-Aisne) dès le 30 janvier 2004, ce qui n'est pas encore le cas pour tous les lauréats du plan Bachelot. De même, et malgré les retards conséquents à la période des élections régionales et cantonales, l'enquête publique et la signature, par le préfet de l'Oise, de l'arrêté d'intérêt général relatif au projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60) nous permettent aujourd'hui d'envisager un début de travaux au plus tard à l'automne 2005.

Je dois également citer le travail considérable réalisé dans le cadre du groupe de concertation en charge de rédiger un protocole type sur l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents aux travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente, accord qui reste certes à finaliser, mais qui se prépare avec une réelle volonté de tous les participants. Enfin, la validation du projet de ralentissement des fortes crues sur Proisy (02) entre dans sa phase de maîtrise foncière, sans oublier les avancées certaines dans la recherche de sites sur les hautes vallées du bassin.

Au chapitre des faiblesses, je citerai principalement les "accros" à la solidarité de bassin qui a toujours prévalu dans les décisions votées en conseil d'administration

jusqu'en 2002 et qui semble aujourd'hui trouver, dans la mise en œuvre de la stratégie développée dans le rapport Dunglas et les projets en cours ou à l'étude, un essoufflement.

Il faut rappeler que l'Entente a été créée par les 6 départements du bassin versant qui ont pris conscience qu'il était important et urgent de mettre en commun des moyens pour lutter contre les inondations dont les conséquences sont dramatiques pour les victimes et qui ont un coût social et financier lourd pour la collectivité au sens large.

Je pense qu'il est aujourd'hui de notre devoir et de notre honneur, à la veille de voir les premiers travaux concrets débiter, de refuser que l'égoïsme et le poids du "politiquement correct" local ne remettent en cause ce qui constitue une véritable chance d'agir pour la sécurité et le confort de nos concitoyens qui attendent depuis longtemps que leurs préoccupations soient notre priorité.

Certes, il faut tenir compte de la nouvelle réalité économique et de la montée en charge de nos projets et adapter la répartition financière aux capacités et aux attentes espérées de chacun des contributeurs. En clair, la solidarité ne doit pas apparaître à certains comme "à sens unique" pour être acceptable et acceptée.

C'est le sens de la démarche que j'ai décidé d'initier en provoquant une réunion des 6 présidents des conseils généraux pour que soient clairement confirmés les engagements de la Charte 2000/2006 et envisagée leur poursuite dans un futur plan 2007/2013.

Ce dernier, susceptible d'être aidé par l'Union européenne, se devra d'être ambitieux et d'un poids financier inévitablement mieux réparti entre les membres de l'Entente.

C'est, avec les travaux sur le site de Longueil-Sainte-Marie, le chantier que je m'engage à ouvrir en 2005.

Gérard SEIMBILLE  
Président de l'Entente Oise-Aisne

# Les faits marquants de l'année 2004

## JANVIER

---

**30 janvier** : signature du Plan d'actions pour la prévention des inondations sur le bassin Oise-Aisne (PaPI)

## FÉVRIER / MARS

---

Renforcement des services de l'Entente : recrutement de Nathalie DESWARTVAEGHER, Christophe BLIN, Stéphanie BARAILLE, Pascal LAVAL

**28 février** : rencontre avec les associations de sinistrés, participation à l'assemblée générale de l'association "Union Oise 95", à Butry (95)

## MARS

---

**3 mars** : réunion à Compiègne du comité interrégional de programmation (CPER 2000/2006)

**16 mars** : 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents à la surinondation, à Laon (02)

## AVRIL

---

**8 avril** : 1<sup>ère</sup> réunion publique d'information relative au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy, à Guise (02)

**13 avril-15 mai** : enquête publique relative au projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

## MAI

---

**6 mai** : Conseil d'administration de l'Entente (installation du conseil, réélection du président, Gérard SEIMBILLE, et renouvellement du Bureau de l'Entente)

## JUIN

---

**10 juin** : Conseil d'administration de l'Entente

**17 juin** : réunion du groupe de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques sur les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, pour réduire le risque inondation, au Conseil général de la Meuse, à Bar-le-Duc (55)

**30 juin** : réunion du groupe de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques sur les hautes vallées de l'Oise et de ses affluents, pour réduire le risque inondation, à la sous-préfecture de Vervins (02)

## JUILLET

---

**1<sup>er</sup> juillet** : 2<sup>ème</sup> réunion publique d'information à Proisy relative au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy

**5 juillet** : 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail constitué pour engager la mission préalable à la définition du programme de modernisation des pluviomètres nécessaires à la prévision des crues

## SEPTEMBRE

---

**1<sup>er</sup> septembre** : recrutement de Laurence NAVEZ, responsable de la communication de l'Entente

**14 septembre** : 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail constitué pour engager la mission préalable à la définition du programme de modernisation des pluviomètres nécessaires à la prévision des crues

**14 septembre** : réunion du comité interrégional de programmation (CPER 2000-2006)

## OCTOBRE

---

**7 octobre** : Conseil d'administration de l'Entente, débat d'orientation budgétaire pour l'année 2005

**19 octobre** : réunion de lancement de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques pour ralentir les fortes crues de l'Aisne, à l'amont et à l'aval de Soissons (02)

## NOVEMBRE

---

**4 novembre** : validation par le groupe de concertation de l'aménagement d'une aire de ralentissement de fortes crues sur le site de Proisy, à la sous-préfecture de Vervins (02)

**19 novembre** : signature par le préfet de l'Oise de l'arrêté de déclaration d'intérêt général (DIG) concernant le projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

**25 novembre** : Conseil d'administration, approbation du lancement de la phase "enquêtes, maîtrise foncière et travaux" du projet pilote de Proisy (8.2 M€ HT)



## DÉCEMBRE

---

**9 décembre** : 7<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents à la surinondation, à Laon et première rédaction des bases partielles d'un protocole d'accord

**16 décembre** : présentation au groupe de concertation du bilan des études engagées par l'Entente relatives au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Montmacq (60), à la sous-préfecture de Compiègne




# ) Présentation générale de l'Entente Oise-

L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée Entente Oise-Aisne, a été créée le 25 septembre 1968 par les Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise qui en sont les membres. Cet établissement public de coopération interdépartementale a le statut juridique d'une institution interdépartementale et dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'Entente Oise-Aisne est membre de l'Association française des Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) qui couvrent la plupart des grands bassins fluviaux de France.

## Aire géographique de compétence

L'Entente Oise-Aisne exerce ses compétences sur l'ensemble du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents. Ce bassin, d'une superficie de près de 17000 km<sup>2</sup>, comporte plus de 5000 km de rivières, dont 400 km de rivières domaniales.

## Bassin versant de l'Oise et de l'Aisne

-  Réseau hydrographique
-  Réseau hydrographique de l'Oise
-  Ville principale

## Objet statutaire

Par ses actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau, l'Entente Oise-Aisne contribue principalement à la lutte contre les inondations. Elle participe également à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents sans modifier la vocation existante des espaces concernés, sauf s'il s'agit de mettre en place des dispositifs de lutte contre les inondations.

## Organisation

L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration constitué de trente membres (cinq conseillers généraux titulaires et cinq suppléants par département désignés par leurs assemblées respectives).





# Aisne

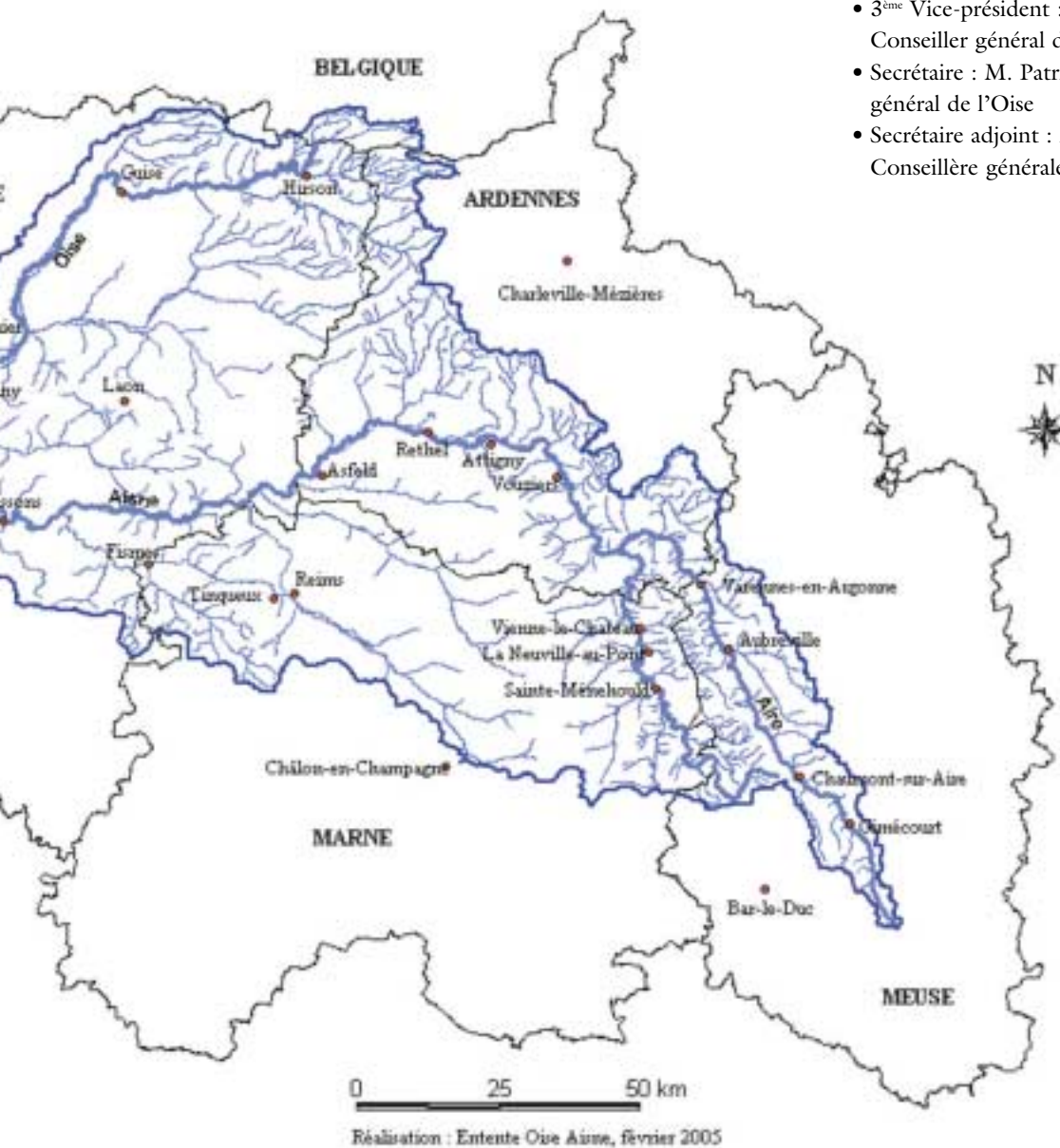
Le président du Conseil d'administration et cinq autres délégués, élus au sein du Conseil, composent le Bureau (un membre par département).

Monsieur Gérard SEIMBILLE, Conseiller général du Val d'Oise, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Pontoise, exerce la présidence de l'Entente Oise-Aisne depuis le 28 novembre 2002.

Après le renouvellement partiel des délégués des départements désignés pour siéger au Conseil d'ad-

ministration de l'Entente installé au cours de la séance du 6 mai 2004, les membres suivants ont été élus pour former le Bureau de l'Entente :

- Président : M. Gérard SEIMBILLE, Conseiller général du Val d'Oise
- 1<sup>er</sup> Vice-président : M. Jean-François LAMORLETTE, Conseiller général de la Meuse
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Mme Mireille GATINOIS, Conseiller général des Ardennes
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : M. Jean-Jacques THOMAS, Conseiller général de l'Aisne
- Secrétaire : M. Patrice CARVALHO, Conseiller général de l'Oise
- Secrétaire adjoint : Mme Françoise DUCHEIN, Conseillère générale de la Marne





Le  
programme  
interrégional d'actions  
pour lutter  
contre les inondations

## Genèse du programme

L'étude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise, réalisée par le bureau d'études ISL en 2001, avait aidé l'Entente à définir une stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque inondation à l'échelle des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne. Une centaine de sites potentiels d'aménagement avaient alors été identifiés dont quatre-vingt-six d'une capacité totale de stockage de 65 millions de m<sup>3</sup> environ constituaient l'esquisse d'un programme d'investissement à long terme (plusieurs décennies).

Les gains hydrauliques étant cumulatifs, plus les réalisations seront nombreuses, plus les gains seront importants. Le gain potentiel total susceptible d'être atteint au terme de la réalisation du programme était

évalué entre 30 et 40 cm de réduction de la montée maximale des eaux, en moyenne sur l'ensemble du bassin, lorsque de fortes crues similaires à celles de 1993 et 1995 se reproduiront.

La mise en œuvre du programme interrégional correspondant au volet "lutte contre les inondations" des contrats de plan État-Région (Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Picardie), inscrit dans la Charte Oise-Aisne pour un montant total de 27 millions d'euros sur la période 2000-2006, a véritablement commencé en 2002 avec la signature des conventions-cadre tripartites entre l'État, l'Entente et chacune des trois Régions, suivie de la mise en place du financement des trois premières opérations présentées par l'Entente à ses partenaires financiers.

## Avancement des opérations en 2004

En 2004, l'Entente a poursuivi l'engagement des opérations financées en 2003 et piloté les réalisations correspondantes. A savoir :

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Engagements fin 2004
<b>CPER 2002/2</b> Projets d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites de Proisy (02) et de Montmacq (60) - phase conception et concertation	<b>Proisy</b> : maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, études complémentaires associées (relevés topographiques, reconnaissances géotechniques, étude d'impact, actions de communication...) <b>Montmacq</b> : maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, études complémentaires associées (relevés topographiques, reconnaissances géotechniques, diagnostic des risques)	560 000 € TTC	73 %
<b>CPER 2002/3</b> Etudes de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire pour réduire le risque inondation	<b>Oise amont et principaux affluents (Ton et Gland)</b> : étude et acquisition de données topographiques complémentaires <b>Aisne amont, Aire et principaux affluents</b> : étude et acquisition de données topographiques complémentaires	435 000 € TTC	100 %
<b>CPER 2003/1</b> Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : conception et concertation	Maîtrise d'œuvre, gestion des opérations foncières, assistance à maîtrise d'ouvrage, études environnementales spécifiques	501 000 € TTC	77 %

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Engagements fin 2004
<b>CPER 2003/2</b> Reconnaitances hydrogéologiques préalables à l'identification de nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues dans la vallée de l'Aisne	Investigations hydrogéologiques, relevés topographiques, suivi piézométrique	120 000 € TTC	100 %
<b>CPER 2003/3</b> Etude de définition préalable à l'approche économique de la réduction du risque inondation	Marchés de prestations intellectuelles	30 000 € TTC	100 %
<b>CPER 2003/4</b> Relevés bathymétriques sur l'Aisne et l'Aire	Relevés bathymétriques	49 900 € TTC	100 %
<b>CPER 2003/5</b> Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : travaux, acquisitions foncières, indemnités (rive gauche)	Travaux Acquisitions foncières Indemnités Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage associées aux travaux.	6 000 000 € TTC	2 %
<b>CPER 2004/1</b> Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et actions de communication associées & exposition itinérante	Marchés de prestations intellectuelles	900 000 € TTC	70 %
<b>CPER 2004/2</b> Elaboration d'un protocole d'accord entre la Profession agricole et l'Entente pour l'indemnisation des préjudices engendrés par la création et le fonctionnement des aires de surstockage	Etude agricole et foncière, expertise juridique et assistance à la rédaction du protocole d'accord, publication et diffusion du document	100 000 € TTC	53 %
<b>CPER 2004/3</b> Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons	Etude, campagne de suivi hydrométrique, acquisition de données hydrobiologiques, acquisition de données topographiques	200 000 € TTC	83 %
<b>CPER 2004/4</b> Mission de définition préalable à l'engagement d'un programme de modernisation du réseau de pluviomètres pour la prévision des crues et actions complémentaires associées	Etude de définition, maîtrise d'œuvre, adaptation du logiciel Hydromath pour y intégrer l'ensemble des données issues du réseau de pluviomètres modernisés	80 000 € TTC	0
<b>CPER 2004/5</b> Etude technique préalable à la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Varesnes (60)	Etude hydraulique et environnementale	50 000 € TTC	0

Pour toutes ces opérations, l'Entente s'efforce d'associer les acteurs locaux, élus, chambres consulaires et associations dont les représentants sont invités à participer aux divers comités de pilotage, groupes de suivi ou de concertation mis en place à cette fin.

Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne a poursuivi, tout au long de l'année 2004, le dialogue constructif établi ces dernières années avec les représentants de la Profession agricole des cinq départements. Ce dialogue devrait notamment déboucher dans le courant de l'année 2005, sur la rédaction d'un protocole d'accord entre la Profession agricole et l'Entente Oise-Aisne pour l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents à la création et au fonctionnement des ouvrages de surstockage.

Enfin, l'Entente Oise-Aisne développe continuellement la concertation avec les associations d'inondés. Ainsi, les représentants des associations sont invités à participer aux différents comités de suivi relatifs aux projets d'aménagements hydrauliques, comme aux groupes de réflexion relatifs à l'approche économique.

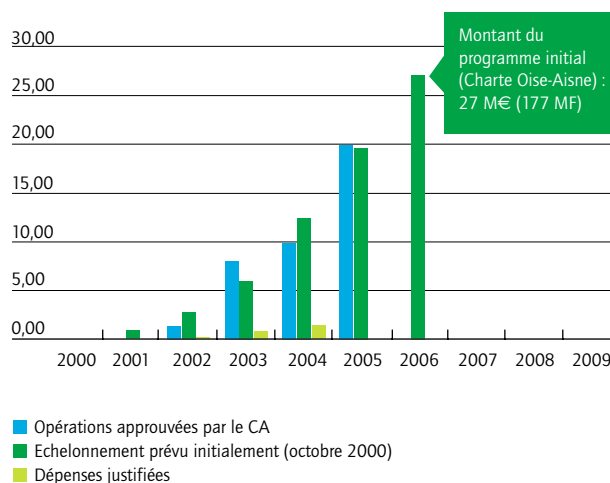
L'Entente organise et participe en outre à des réunions d'informations et d'échanges avec les associations de sinistrés qui le souhaitent, comme ce fut le cas le 22 janvier, le 28 février, le 8 juin, et le 10 novembre. Présentes sur le terrain depuis de nombreuses années, les associations locales sont des acteurs incontournables dont les expériences et les observations doivent être prises en considération au cours de la phase conception des projets de l'Entente.

## Avancement du programme interrégional d'actions relatives au volet "lutte contre les inondations" des contrats plan État-Région (CPER 2000-2006)

La montée en puissance des projets, grâce d'une part au lancement de nouvelles études de faisabilité, puis de sites potentiels et, d'autre part, à l'avancée des premiers projets (Longueil-Sainte-Marie, Proisy) qui ont atteint la phase d'enquêtes et de travaux, se constate sur le graphique suivant. L'adéquation de l'avancement des engagements, par rapport aux prévisions de 2000, est particulièrement bonne, justifiant d'une progression satisfaisante des projets.

Les dépenses réalisées, encore modestes, rentreront prochainement dans une phase plus soutenue, les premiers travaux sur Longueil-Sainte-Marie étant prévus pour la mi 2005.

**Programme interrégional (CPER 2000-2006)**  
Prévisions initiales & réalisations fin 2004  
(montants cumulés des dépenses en million d'euros)



# Avancement du Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006 (plan "BACHELOT")

Le programme d'actions présenté par l'Entente Oise-Aisne dans sa candidature à l'appel à projets lancé par le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) en octobre 2002, fait apparaître, d'une part, les actions déjà prévues dans la Charte et les CPER et, d'autre part, des initiatives nouvelles proposées en complément, selon les axes suggérés dans la circulaire ministérielle.

A savoir :

- informer le public pour développer la conscience du risque ;
  - privilégier la concertation avec les riverains des zones inondables ;
  - approfondir la connaissance du risque inondation, appréhender son évolution et la rentabilité économique des actions projetées pour le réduire ;
  - réduire la vulnérabilité des enjeux implantés dans les zones inondables ;
- recréer et aménager des zones d'expansion de crues en amont pour retarder l'écoulement des eaux ;
  - renforcer les services de l'Entente Oise-Aisne (équipe de projet).

Lors de sa visite à Compiègne le 19 juin 2003, Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de l'écologie et du développement durable, a révélé la liste des lauréats de l'appel à projets. Sur les 34 bassins candidats retenus, le projet de l'Entente Oise-Aisne faisait partie des 4 projets pilotes qualifiés par la ministre "d'une qualité exceptionnelle".



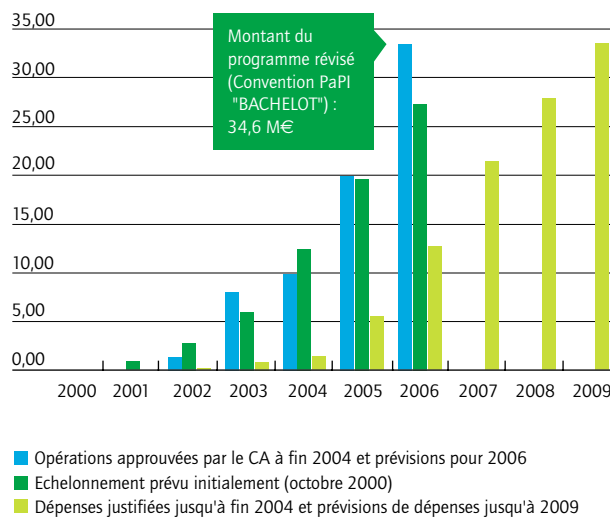
Au-delà des moyens déjà prévus dans la Charte Oise-Aisne 2000-2006 pour le financement tripartite de son volet interrégional (État, Conseils régionaux, Conseils généraux), le projet présenté par l'Entente a été gratifié d'une aide de l'État majorée (40% au lieu de 36,45%) en faveur d'un programme d'actions plus complet et plus ambitieux pour l'Entente, représentant un total de 34,6 millions d'euros de dépenses prévisionnelles jusqu'en 2006.

En contrepartie, l'Entente Oise-Aisne bénéficie d'une aide de l'État pour la conduite du projet, laquelle se cumule sur certains et pendant 3 ans, à celle de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ce qui a permis une accélération du renforcement des services techniques de l'établissement.

Ces engagements ont fait l'objet de la Convention relative au programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006 établie entre l'État, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Entente Oise-Aisne, signée le 30 janvier 2004.

Le graphique ci-après montre les prévisions d'engagement intégrant le Plan d'actions de prévention des inondations et de dépenses jusqu'à l'année 2009.

**Programme interrégional (CPER 2000-2006)**  
Réalizations fin 2004 & Prévisions révisées  
(montants cumulés des dépenses en million d'euros)





# L' activité

de l'Établissement  
public





# Les réunions statutaires de l'Entente Oise-Aisne

En 2004, le Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne était composé comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	CANTONS	MEMBRES SUPPLÉANTS	CANTONS
<b>DEPARTEMENT DE L'AISNE</b>			
Daniel COUNOT	Anizy-le-Château	Yves DAUDIGNY	Marle
Daniel CUVELIER	Guise	Jean-Luc LANOUILH	Chauny
Raymond DENEUVILLE	La Fère	Thierry LEFEVRE	Vermand
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Philippe TIMMERMAN	Neufchâtel
Isabelle VASSEUR	Fère-en-Tardenois	Annick VENET	Vailly-sur-Aisne
<b>DEPARTEMENT DES ARDENNES</b>			
Noël BOURGEOIS	Attigny	Patrice GROFF	Monthois
Thierry DION	Château-Porcien	Dominique GUERIN (M)	Machault
Mireille GATINOIS	Asfeld	Marc LAMENIE	Tourteron
Michel MARCHET	Carignan	Joseph AFRIBO	Rethel
Clément SERVAIS	Vouziers	Jean-Luc WARSMANN	Grandpré
<b>DEPARTEMENT DE LA MARNE</b>			
Françoise DUCHEIN	Givry-en-Argonne	Pascal PERROT	Vertus
Bertrand COUROT	Sainte-Ménéhould	François MOURRA	Fismes
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Jean-Luc MATHIEU	Vitry Ouest
Michel VOISIN	Reims VII	Jean-René MAILLARD	Reims IV
Alphonse SCHWEIN	Beine Nauroy	Jean-Claude THOMAS	Reims X
<b>DEPARTEMENT DE LA MEUSE</b>			
Gérard ABBAS	Bar-le-Duc Sud	Jean-Louis CANOVA	Ancerville
Olivier CHAZAL	Seuil-d'Argonne	Roland CORRIER	Bar-le-Duc Nord
Emile THOUVENIN	Vaubécourt	Sylvain MONTI	Damvillers
J-François LAMORLETTE	Varennnes-en-Argonne	Pierre PARISSÉ	Revigny-sur-Ornain
Bernard VILLEFAYOT	Clermont-en-Argonne	Yves PELTIER	Charny
<b>DEPARTEMENT DE L'OISE</b>			
Patrice CARVALHO	Ribécourt	Alain BLANCHARD	Montataire
Patrick DEGUISE	Noyon	Bertrand BRASSENS	Compiègne Sud Est
François FERRIEUX	Compiègne Sud Ouest	Lucien DEGAUCHY	Attichy
Marcel FOUET	Estrées-Saint-Denis	Thierry FRAU	Lassigny
Jean-Claude HRMO	Pont-Sainte-Maxence	Patrice MARCHAND	Chantilly
<b>DEPARTEMENT DU VAL D'OISE</b>			
Arnaud BAZIN	Beaumont-sur-Oise	Bernard CALABUIG	Bezons
Jackie BRETON	L'Hautil	Gérard CLAUDEL	Vallée du Sausseron
Dominique GILLOT (Mme)	Cergy Sud	Daniel DESSE	Viarmes
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Roland GUICHARD	L'Isle-Adam
Thierry SIBIEUDE	Cergy Nord	Andrée SALGUES	Saint-Ouen-l'Aumône

Le Conseil d'administration a tenu quatre séances ordinaires, les 6 mai (élection du président et des membres du bureau), 10 juin, 7 octobre et 25 novembre, précédées pour chacune d'entre elle d'une réunion du Bureau.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une fois le 17 février, commission d'appel d'offres ouvert pour le choix du titulaire du marché "Approche économique pour la réduction du risque".

M. Gérard SEIMBILLE, président de l'Entente, a rencontré le 22 novembre M. Benoît HURE, sénateur, président du Conseil général des Ardennes, à Charleville-Mézières et le 6 décembre M. Yves ROME, président du Conseil général de l'Oise, à Beauvais.

## La solidarité au sein du bassin de l'Oise et de l'Aisne

La solidarité interdépartementale dans la lutte contre les inondations constitue le fondement de l'Entente Oise-Aisne et la raison d'être de l'Établissement public territorial de bassin. C'est aussi une condition indispensable pour que ses actions soient efficaces.

Toutefois, l'attachement des Conseils généraux membres de l'Entente à ce principe, tout comme le prix que chacun se déclare prêt à payer pour bénéficier en retour des actions collectives conduites par l'Entente, est diversement apprécié selon que le département se situe à l'amont ou à l'aval du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.

Ces appréciations variées sur la pertinence des clés de répartition statutaires alimentent un débat récurrent au sein du Conseil d'administration de l'Entente, aujourd'hui exacerbé par la montée en charge



programmée des investissements réalisés par l'Entente pour ralentir les crues et par la croissance concomitante de ses charges de fonctionnement.

Les réactions divergentes des membres de l'Entente devant le regain de dynamisme de l'organisation (attendu depuis longtemps par les riverains qui subissent les inondations) sont révélatrices des ambiguïtés qui demeurent au sein de l'Entente. En effet, certains de ses membres n'ont pas encore parfaitement adhéré aux orientations stratégiques retenues par l'Etablissement public territorial de bassin pour lutter contre les inondations :

- ambiguïté de certaines positions face au rééquilibrage récent des actions de l'Entente en faveur du ralentissement des crues alors qu'elles étaient autrefois essentiellement consacrées à favoriser l'écoulement des eaux vers l'aval par l'entretien et la restauration des rivières ;
- adhésion imparfaite à la stratégie d'aménagement hydraulique mise en œuvre par l'Entente. Certains la perçoivent comme étant principalement destinée à pallier les résultats dommageables d'une gestion antérieure inconséquente des zones inondables par les villes et autres collectivités riveraines situées à l'aval de l'Aisne et de l'Oise, principalement.

Cette situation, source de tensions internes nuisibles à l'efficacité des moyens déployés par l'Entente, requiert des efforts accrus d'information et d'explication de la part des services en direction des Conseils généraux et de leurs délégués au sein du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne.

### La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Meuse

Les efforts déployés par les présidents successifs de l'Entente depuis l'année 2000 pour répondre aux préoccupations exprimées par la Meuse, relatives aux incidences financières du programme interrégional d'actions pour ralentir les crues, se sont concrétisés par la signature en 2004 des conventions financières spécifiques "par solidarité avec la Meuse" mobilisant une contribution de la Région Lorraine et les contributions additionnelles des Conseils généraux de l'Aisne, de l'Oise et du Val d'Oise.

Ainsi, la participation résiduelle de la Meuse au programme interrégional d'aménagement d'aires de ralentissement des crues sur la période 2000-2006 se voit réduite à 0,865 % (au lieu de 4,73 %), le taux de participation statutaire de membre au fonds commun de l'Entente demeurant inchangé.

Toutefois, les questions soulevées par ce département relatives au partage des charges de fonctionnement associées aux aménagements réalisés par l'Entente (exploitation et entretien des ouvrages ainsi que pour l'indemnisation des dommages agricoles occasionnels) inhérents au fonctionnement des ouvrages de surstockage à travers la provision, pour risques et charges exceptionnels, inscrite au budget 2005 de l'Entente demeurent en suspens. Ceci a conduit la Meuse à s'abstenir lors du vote de ce budget en novembre 2004.

### La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Marne

La Marne exprime régulièrement ses préoccupations relatives au programme interrégional d'actions pour ralentir les crues. Elles portent principalement sur la pertinence du programme, ses conséquences financières et son impact sur les aires géographiques concernées.

Malgré les réponses préparées par les services de l'Entente, ces inquiétudes sur un des axes stratégiques prioritaires de l'établissement et de ses partenaires signataires de la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise, s'est traduite par l'opposition des élus de la Marne qui n'ont pas approuvé le budget 2005. Ce budget a néanmoins été accepté à la majorité des membres du Conseil d'administration en novembre 2004.



La Marne, après avoir approuvé les opérations engagées par l'Entente et l'ouverture de programmes de travaux pour un montant total cumulé de 10 millions d'euros jusqu'à 2004, soit environ un tiers du montant prévu au plan d'actions pour la prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne sur la période 2003-2006 (Convention PaPI signée le 30 janvier 2004), a refusé d'approuver les nouvelles ouvertures de programme proposées pour 2005 et a voté contre le budget 2005, nécessairement en croissance du fait des engagements pris antérieurement.

Cette situation a conduit le président de l'Entente à proposer de réunir, dès que possible en 2005, les présidents des Conseils généraux membres de l'Entente comme cela avait été fait le 7 septembre 2000 avant d'adopter le volet interrégional (aires de surstockage) qui constitue depuis le programme "phare" de la Charte Oise-Aisne 2000-2006.

Une telle réunion permettra de faire le point sur les avancées et les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme en cours. Elle sera également l'occasion d'évoquer ce que pourrait être un nouveau partage des charges au sein de l'Etablissement public territorial de bassin. Une répartition qui devra prendre en compte l'évolution récente du programme d'investissement centré sur la prévention des inondations et certains autres aspects qui pourraient justifier, le cas échéant, une adaptation des statuts de l'Entente Oise-Aisne.

## Les comptes de l'Entente Oise-Aisne

L'année 2004 aura été une année de nouveautés pour le pôle administratif et financier et pour la comptabilité de l'Établissement public avec :

- **l'arrivée en mars 2004 d'un nouveau comptable au sein de l'Entente Oise-Aisne**

Ce recrutement a permis, notamment, de mettre en place un suivi efficace de la trésorerie de l'Entente, de concrétiser l'apurement des comptes commencé en 2003.

- **le passage au nouveau plan comptable M52**

Conformément à la réforme budgétaire et comptable des départements engagée depuis 1996, l'Entente Oise-Aisne jusqu'alors soumise aux règles de la comptabilité M51, a abandonné cette nomenclature en 2004 pour utiliser la M52. Sa mise en place a demandé un investissement important du personnel du pôle administratif et financier de l'Entente en collaboration avec la Paierie départementale de l'Aisne.

- **le raccordement à l'Intranet du Conseil général de l'Aisne**

En collaboration avec la direction des services informatiques du Conseil général de l'Aisne, les services de l'Entente ont défini et mis en place le raccordement du pôle administratif et financier à l'Intranet du Conseil général. Ainsi, depuis décembre 2004, le suivi financier est facilité et les fonctionnalités du logiciel comptable "ARIANE" optimisées.

- **la récupération de la TVA**

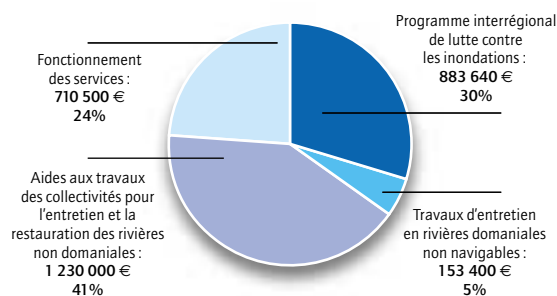
Pour la première fois, l'Entente a récupéré la TVA sur des programmes d'investissement. Les premiers versements sont parvenus à l'Entente et concernent le matériel acquis sur les années 2000, 2001, 2002. Des dossiers ont également été déposés concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage Entente en rivières domaniales non navigables pour les mêmes années et sont en cours d'instruction à la Préfecture de l'Aisne.

### Evolution du budget primitif de l'Entente de 2001 à 2004

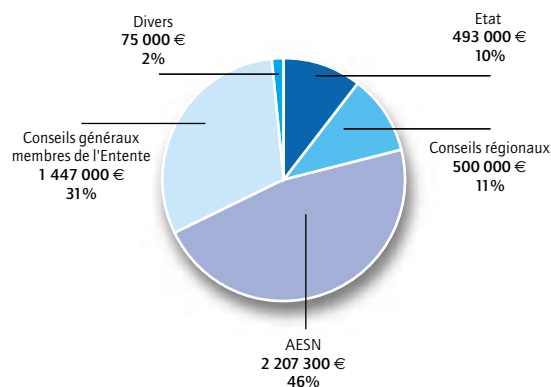
#### Dépenses et recettes de l'année 2004

Les résultats de l'exercice 2004 sont présentés sur les graphiques joints à titre indicatif, par masses d'activités sur la base du premier bilan établi par les services de l'Entente.

#### Compte administratif 2004 - Dépenses (en euros)



#### Compte administratif 2004 - Recettes (en euros)



# Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne

## Le personnel

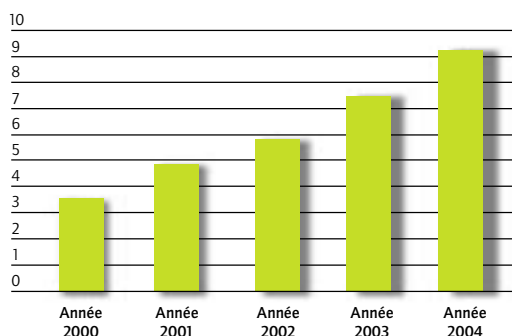
Les services de l'Entente se sont renforcés en 2004 grâce au soutien de l'État apporté à quatre nouveaux postes de la filière technique dans le cadre du Plan d'actions de prévention des inondations (PaPI). Ainsi, un ingénieur et deux techniciens supérieurs ont rejoint les effectifs dans le courant de l'année.

Par ailleurs, les services ont dû faire face au départ du chargé de communication. Le profil du poste a été élargi à cette occasion, le nouvel élan apporté par le PaPI nécessitant de se doter d'un responsable de la communication, recruté en cours d'année dans le grade d'attaché administratif.

## Les mouvements de personnels ont été les suivants :

- Recrutement sous contrat de Mlle Stéphanie BARAILLE, dans le grade d'ingénieur, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004, pour assurer le pilotage des études pour réduire le risque.
- Recrutement sous contrat de Mme Laurence NAVEZ, dans le grade d'attaché administratif, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, en tant que responsable de la communication, suite au départ de M. Régis de la PERRAUDIERE en juillet 2004.
- Recrutement sous contrat de M. Christophe BLIN, dans le grade de technicien supérieur en tant que chargé de l'information géographique à compter du 1<sup>er</sup> février 2004.

Evolution du plan d'effectifs de l'Entente



- Recrutement sous contrat de Mlle Nathalie DESWARTVAEGHER, dans le grade de technicien supérieur, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2004, en tant que chargée de l'instruction technique des dossiers de demande de subventions des collectivités locales.
- Recrutement sous contrat de M. Pascal LAVAL, en remplacement de Mlle Sylvie BULOT dans le grade de rédacteur, à compter du 15 mars 2004, en tant que comptable.

**Ainsi, les services de l'Entente étaient pourvus comme suit à la fin de l'année 2004 :**

4 agents titulaires à plein temps :

- Ingénieur en chef hors classe : directeur des services ;
- Ingénieur principal : adjoint au directeur, responsable de la gestion du programme d'aides aux collectivités, responsable du pôle de connaissance du risque et du suivi de son évolution ;
- Adjoint administratif principal : assistante de direction ;
- Agent administratif : assistante administrative ;

2 agents titulaires à temps partiel :

- Attaché territorial : responsable des finances, des marchés publics et de l'administration générale (80%) ;
- Rédacteur en chef (salariée du SMVO) : chargée de la gestion des carrières des agents de l'Entente, des salaires et prestations sociales ;

5 agents à plein temps sous contrat à durée déterminée :

- Responsable de la communication ;
- Ingénieur chargée du pilotage des études pour réduire le risque ;
- Technicien chargé de l'information géographique ;
- Technicienne chargée de l'instruction technique des dossiers de demande de subventions des collectivités locales ;
- Comptable.

### Locaux et équipement

Les services de l'Entente maintenant étoffés sont répartis sur deux sites en centre ville de Compiègne.





Les actions  
de l'Entente Oise-Aisne



# I. Améliorations des connaissances, information préventive et communication

## Conception et organisation d'une exposition itinérante sur la gestion du risque inondation

L'Entente a initié en 2004 son projet d'exposition itinérante sur la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin de l'Oise et de l'Aisne. Après rédaction du cahier des charges, et réception des offres des entreprises candidates en août, trois agences ont été préalablement sélectionnées et reçues dans les locaux de l'Entente en septembre et en octobre. Suite à ces entretiens, le projet a été confié au groupement Présence/Grand'R.

L'exposition, conçue pour toucher un large public, vise à atteindre les objectifs suivants :

- renforcer l'efficacité de la communication de l'Entente et de ses partenaires en délivrant aux populations des informations sur "le risque inondation" et en responsabilisant les décideurs publics et les citoyens parfois victimes de l'illusion du "risque zéro".
- rendre perceptible au public les phénomènes naturels à l'œuvre lors des crues sur le réseau hydrographique Oise Aisne, depuis la genèse des fortes crues jusqu'à la qualité écologique des zones inondables en passant par l'incidence de l'urbanisation dans le lit mineur et majeur des rivières.
- expliciter les moyens par lesquels on peut espérer réduire le risque, diminuer l'exposition des enjeux et développer l'information préventive.
- présenter les nombreux acteurs publics et privés qui œuvrent sur le bassin, exposer les responsabilités et les objectifs de chacun.

Le groupement Présence/Grand'R a été sélectionné pour réaliser ce projet après avoir apporté la preuve de sa capacité à intégrer les messages de l'Entente et la solidarité de bassin qui sous-tend l'ensemble de ses actions. Ces deux agences allient des compétences techniques (présence en leur sein d'un ingénieur en hydraulique) informatiques et artistiques. Elles proposent de concevoir l'exposition de manière à la fois pédagogique et ludique, dans le respect des données hydrauliques et scientifiques, en vulgarisant les messages de l'Entente sans les dénaturer.

La conception et la réalisation de l'exposition devraient prendre dix mois. Son itinérance sera ensuite planifiée dès le début 2006, à travers les six départements membres de l'Entente.

## Elaboration d'un programme d'aide à la pose de repères de crue

Ce programme fait partie du Plan d'actions de prévention des inondations (plan "Bachelot").

La loi du 30 juillet 2003 sur les risques naturels et technologiques a créé un certain nombre d'obligations relatives, notamment, à l'information préventive. La pose de repères de crue participe à la mémoire des inondations.

L'année 2004 a été consacrée à la définition d'un programme d'aide technique et financière à l'intention des communes exposées au risque inondation, qui satisfait les objectifs de la loi en tenant compte de la capacité des communes. A cette fin, plusieurs rencontres ont eu lieu :

- quatre communes ont été interviewées, sur la base du volontariat, en panachant des communes rurales et urbaines, de l'amont et de l'aval du bassin. Ces discussions ont permis de préciser les attentes des maires face à une obligation réglementaire qui induit une approche technique pour laquelle ils sont démunis.
- les services du ministère de l'écologie et du développement durable ont été rencontrés pour anticiper la teneur du décret d'application en cours d'élaboration et aider l'Entente à cibler ses actions sans en attendre la parution.
- le Service de la navigation de la Seine a été approché pour définir les termes d'une collaboration avec l'Entente pour la nécessaire validation des cotes des crues de référence. Les principes évoqués permettront à l'Entente de se positionner en interlocuteur unique des municipalités, celle-ci faisant son affaire des rapports aux services de l'Etat.

La définition du programme d'actions en 2004 a permis d'en préciser le contenu afin d'envisager une mise en œuvre dès 2005.



## Approche économique de la réduction du risque d'inondation

La pression exercée sur les zones inondables demeure forte face aux besoins du développement économique. La tentation de desserrer les contraintes associées aux Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est latente, sans parler des trop nombreuses communes victimes de catastrophes naturelles répétées qui ne sont toujours pas dotées de cet outil de gestion de l'occupation du territoire dans les zones exposées aux risques.

L'Entente Oise-Aisne a donc décidé d'approfondir sa connaissance du risque inondation et d'engager des réflexions sur les moyens de parvenir à une réduction de la vulnérabilité, complément essentiel des actions en cours visant à réduire l'aléa. Le programme d'actions de prévention des inondations de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003-2006, primé par le ministère de l'écologie et du développement durable, comporte plusieurs initiatives sur ce thème dont la mise en place, au sein des services de l'Entente, d'un système d'information géographique (SIG) dédié à la gestion du risque inondation.

Le recensement des enjeux plus ou moins vulnérables sur le bassin permettra de disposer de bases de données contenant des informations aussi bien sur le patrimoine exposé aux inondations que sur l'activité économique et les coûts indirects de l'inondation (chômage économique, ruptures de communications,...). L'exhaustivité du recensement sera recherchée sur l'ensemble des communes exposées sur le bassin et il s'ensuivra un complément d'informations à partir d'une campagne d'exploitation de photographies aériennes.

Ces informations seront intégrées dans le "SIG Risque Inondation", abondé par des fonds de plans et des cartographies des aléas pour différentes crues. La constitution d'un véritable outil d'analyse et de suivi de l'évolution du risque inondation sur le bassin permettra, au-delà des besoins de l'Entente et de ses partenaires impliqués dans la gestion du risque, de proposer aux collectivités une offre de services adaptée en appui aux communes exposées lorsque celles-ci devront s'acquitter de leurs obligations en application de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (pose des repères de crues, réunions publiques d'information sur le risque, etc.).

La disponibilité d'un tel outil permettra, par croisement de l'aléa et de la vulnérabilité, d'obtenir des informations sur les coûts des dommages pour une crue donnée, mais aussi d'estimer les économies procurées pour la société par le fonctionnement des projets de ralentissement dynamique des crues. Aussi, très en amont de la réalisation de tels projets, les recherches exploratoires de sites propices pourront être éclairées par cette approche économique, dans le souci de hiérarchiser les projets et de concentrer les efforts à court terme sur les endroits les plus vulnérables pour lesquels les retours sur investissements dans la réduction du risque (aléa et vulnérabilité) seraient les plus élevés.

Après le choix, fin 2003, du groupement SIEE-Strategis-Calliscope pour conduire ces études, l'année 2004 a été consacrée au recensement des enjeux sur le bassin. L'ensemble des communes inondables bordant les rivières Oise et Aisne a été questionné. Les enjeux spécifiques (établissements recevant du public, écoles, crèches, hôpitaux, etc.) ont été identifiés. Par ailleurs, les réseaux (électricité, téléphone, eaux, etc.) ont été inventoriés.

Il s'ensuivra un travail de photo-interprétation complété d'un recoupement au sol par parcours systématique des zones urbanisées.

Par ailleurs, l'outil de cartographie a commencé à être spécifié, en association avec les services de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de l'État, notamment, pour la partie relative à l'information cartographique mise en ligne sur Internet. La validation des données et l'imbrication des différents sites d'information font partie des préoccupations à l'étude.

L'ensemble de ce travail est suivi par un comité rassemblant des représentants de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Service Navigation de la Seine, du Conseil régional de Picardie, du Conseil régional de Champagne-Ardenne, du Conseil régional d'Ile-de-France, de la DIREN Picardie, de la DIREN Ile-de-France, de la DIREN Champagne-Ardenne, de l'INERIS, de la Mission risques naturels (MRN), du président des associations de lutte contre les inondations du Nord Compiègnais.

Il s'est réuni tous les deux mois environ, et notamment les 6 juillet et 18 novembre 2004.

## II. Stratégie d'aménagements hydrauliques pour réduire le risque inondation

### Le projet "pilote" de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

La phase de "Conception & Concertation" relative au projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie initiée par l'Entente au début de l'année 2002 s'est achevée en mars 2003. Le préfet de l'Oise a qualifié l'aménagement de Projet d'intérêt général (PIG), au sens du code de l'urbanisme, par arrêté du 10 juin 2003.

Depuis lors, après de multiples échanges avec la préfecture de l'Oise et plusieurs réunions de coordination avec les services de l'État chargés de la conduite des enquêtes réglementaires et de l'instruction administrative du dossier technique, le dossier d'enquête a pu être finalisé et jugé recevable (demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) valant Déclaration d'utilité publique (DUP) et demande d'autorisation au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau).

L'enquête publique unique s'est déroulée du 13 avril au 15 mai 2004 sur les 8 communes d'accueil du projet (Chevrières, Houdancourt, Longueil-Sainte-Marie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuis, Rivecourt et Verberie) en dépit du calendrier électoral chargé à cette période de l'année. Par ailleurs, les 54 communes et collectivités riveraines, bénéficiaires de l'aménagement entre Margny-les-Compiègne (Oise) et Jouy-le-Moutier (Val d'Oise) ont été avisées officiellement de la procédure et ont pu consulter les dossiers en sous-préfectures.

L'Entente a répondu point par point à plus de 150 questions enregistrées au cours de l'enquête publique. L'arrêté préfectoral portant DIG/DUP de l'aménagement et autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau a été signé le 19 novembre 2004.

La DIG ouvre un droit pour l'Entente à faire participer les collectivités locales riveraines, bénéficiaires des travaux, au budget de fonctionnement de l'aménagement. Cette orientation exprime la volonté de l'Entente d'élargir, au niveau local, le principe de solidarité qui sous-tend toutes les actions de l'Établissement public territorial de bassin. Ainsi, les



communes riveraines bénéficiaires d'un investissement auquel elles n'ont pas participé seront invitées à apporter une contribution aux charges récurrentes de l'aménagement. Cette contribution sera calculée au prorata des avantages qu'elles en retireront. Ils seront évalués en prenant en compte, d'une part, le gain hydraulique attendu au droit de chaque commune et, d'autre part, l'importance de la superficie du territoire communal, urbanisé ou susceptible de l'être à l'avenir (zones classées NA au POS/PLU), situé dans la zone inondable (PHEC).

Dans cette perspective, l'Entente a fait réaliser en 2004, par le cabinet de géomètre HOUDRY, un relevé systématique de ces superficies qui serviront d'assiette au calcul des participations financières des communes ou des groupements de communes qui ont reçu d'elles la compétence inondation.

Ainsi, la solidarité nationale et interrégionale qui s'exprime à travers les aides financières que l'État et les trois Régions (Champagne-Ardenne, Ile-de-France et Picardie) apportent à l'Entente pour mener ce type d'actions, se prolongera désormais au niveau local en impliquant les collectivités bénéficiaires concernées. L'objectif est que chaque municipalité, chaque personne exposée au risque inondation, devienne co-gestionnaire du risque inondation.

En 2004, l'Entente a mis en place les moyens financiers nécessaires au paiement des dépenses qui interviendront en 2005 pour le règlement des acquisitions foncières et des travaux en rive gauche de l'Oise dans le cadre de la première tranche fonctionnelle de l'aménagement (Opération n°1 - 2005-2006 - Montant : 6 millions d'euros HT).

L'année 2004 a permis de faire progresser de façon significative les négociations conduites par la société SCET avec les agriculteurs et les propriétaires des étangs de la rive gauche pour l'achat à l'amiable des terrains d'emprise des ouvrages hydrauliques projetés, grâce à la coopération des agents du service des domaines du département de l'Oise. Les négociations ont porté également sur les mesures à prendre pour ne pas affecter les activités piscicoles et sportives des étangs malgré l'abaissement permanent du niveau de ces plans d'eau.

Le dispositif compensatoire des impacts piscicoles, proposé initialement par l'Entente dans le cadre du projet d'aménagement global, a été révisé en juillet 2004 à l'issue de l'enquête publique, à la demande des professionnels de la pêche et des acteurs locaux concernés (Conseil supérieur de la pêche, Fédération départementale de pêche de l'Oise, Agence de l'eau Seine-Normandie, Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Automne, SAGE Automne, etc.). L'aménagement de l'étang de la Corroie en frayère à brochets artificielle a été abandonné au profit d'un élargissement de la zone humide prévue en rive droite de l'Automne et dont l'aménagement lui permettrait de fonctionner comme une vaste frayère à brochets naturelle.

Enfin, l'année 2004 a également permis d'initier une réflexion sur la nature du dispositif à mettre en place pour suivre les impacts de l'aménagement sur la dynamique des crues, sur la nappe phréatique et les points d'eau, sur les activités agricoles et halieutiques, sur les voies ferroviaires, sur le déplacement de la

grande faune et sur l'environnement. Pour élaborer et mettre en place ce dispositif qui pourrait prendre la forme d'un "Observatoire permanent", l'Entente a souhaité faire appel à l'expertise des services techniques et établissements compétents réunis au sein d'un groupe de travail le 16 décembre 2004 : DIREN Picardie, Agence de l'eau Seine-Normandie, Service de la Navigation de la Seine, SNCF, Conseil supérieur de la pêche, Parc naturel régional Oise-Pays de France, Chambre d'agriculture de l'Oise, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et Association "Défense-protection et respect de l'Environnement de Pontpoint, Pont-Ste-Maxence et environs (ADREPPE)".

#### Le projet en chiffres

**8 communes d'accueil** des travaux d'aménagement

**54 communes riveraines bénéficiaires**

**15 à 20 cm** d'abaissement de la ligne d'eau pour une crue similaire à celle de 1993.

**9,7 millions d'euros HT** pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont 2,5 millions d'euros HT pour les mesures d'accompagnement (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers, État et Régions)

**20 millions d'euros** de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.

**140 000 euros** par an pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires).



## Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02)

La phase de “conception et concertation” de Proisy a franchi en 2004 une nouvelle étape par l'intégration de plusieurs mesures d'accompagnement, particulièrement pertinentes pour les populations, qui ont vocation à accueillir l'aménagement.

Plusieurs problèmes d'inondations localisées dues aux débordements du ru du Brûlé, en rive droite de l'Oise, seront solutionnés par le recalibrage ponctuel du ruisseau et le doublement de la section sous le franchissement de la RD 461. De même, quelques habitations dans les bas quartiers de Proisy, bien qu'en aval de la future digue, et donc bénéficiaires de l'impact de l'aménagement, sont malgré tout inondables par des crues moyennes ; des protections rapprochées sont intégrées pour les soustraire au champ d'inondation.

Mais surtout, la RD 461, directement en aval de la future digue, bénéficiera pleinement de la régulation des cotes. Aussi, les deux points bas de cette route franchissant la vallée seront rehaussés pour restaurer une circulation pour toute la gamme de fonctionnement de l'aménagement, soit pour toutes les crues d'une période de retour inférieure à 50 ans. Cette mesure, particulièrement saluée, améliore la viabilité locale et la sécurité, puisque les routes de ce secteur de vallée sont inondées pratiquement tous les ans.

L'ensemble de ces avancées a été restitué lors de réunions publiques d'information, l'une le 8 avril à Guise, principale commune bénéficiaire de l'aménagement, et l'autre le 1<sup>er</sup> juillet à Proisy.

Deux études complémentaires relatives aux impacts de l'aménagement ont lieu en parallèle. L'une, confiée à BET-AREA, traite de l'ensemble des impacts, hormis ceux sur l'agriculture. Elle a rendu en novembre ses premières conclusions et recommande de porter une attention particulière d'une part, à l'intégration paysagère de la digue et, d'autre part, à la valorisation de la zone d'extraction des matériaux de digue, localisée dans la cuvette.



L'autre, confiée au groupement Emergence - M.A. Prom - Cabinet Hubert DERIEUX, lancée en octobre 2004, traite de l'impact du projet sur les activités foncières et agricoles. Elle comprend deux volets :

- une étude des structures d'exploitation et de la façon dont elles sont concernées par le projet : fragilisation, morcellement, expropriation. Un recensement de l'ensemble des contraintes individuelles de la vingtaine d'exploitants agricoles concernés permet d'identifier des mesures ponctuelles de cheminements bovins, gestion des points de rassemblement du bétail, etc.
- un état des lieux de l'activité agricole, dans le souci d'identifier, par des enquêtes récurrentes postérieures à la mise en service de l'aménagement, des impacts qui n'auraient pas été imaginés préalablement.

Les préjudices agricoles sont évalués par un groupe de travail rassemblant les représentants de la Profession agricole des cinq départements Oise, Aisne, Marne, Ardennes et Meuse, de l'Entente Oise-Aisne, de l'Établissement public Meuse (EPAMA) et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt de l'Aisne et de la Marne. Les principes généraux d'indemnisation des propriétaires dont les parcelles seront grevées d'une servitude, et des exploitants dont les conditions d'usage des terres ont été modifiées, feront l'objet d'un protocole d'accord. Celui-ci a été esquissé lors des sept réunions du groupe, les 16 mars, 8 avril, 12 mai, 29 juin, 7 septembre, 26 octobre et 9 décembre.

L'ensemble des composantes du projet connu, une réunion du groupe de concertation, le 4 novembre en sous-préfecture de Vervins, a pu valider la "conception et concertation" et proposer d'engager la phase de "maîtrise foncière, enquêtes et travaux".

### Les caractéristiques du projet

La conception de l'aménagement tient compte des différentes contraintes du site (débits de crue, hydraulique, topographie, ouvrages existants, occupation du sol, activités présentes, etc.) et d'objectifs de maîtrise des fortes crues, fixés en tenant compte de l'exposition aux inondations des lieux habités situés à l'aval (notamment à Guise et, dans une moindre mesure, jusqu'à Origny-Sainte-Benoîte).

L'analyse des différentes variantes techniques conduit à proposer un aménagement basé sur :

- une digue de fermeture de la retenue parallèle au CD461, de 4 à 5 m de haut en fond de vallée,
- un ouvrage de régulation des débits par un clapet de fond.

Le projet permettrait de stocker 4,5 Mm<sup>3</sup> d'eau, dont 4 Mm<sup>3</sup> utiles pour limiter à 160 m<sup>3</sup>/s le débit sortant en écrêtant ainsi efficacement une pointe de crue similaire à celle de 1993 au prix d'une surface inondée supplémentaire de 25 ha dans l'aire de surstockage.

En accompagnement des ouvrages propres au ralentissement des crues, des aménagements particuliers seront réalisés : dont un dispositif pour la protection du quartier bas de Proisy, l'amélioration de l'évacuation des crues du ru du Brûlé au franchissement de la RD 461 et la rehausse de cette route départementale pour une mise hors d'eau dans la gamme de fonctionnement de l'aménagement.

## Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise en forêt de Laigue sur les communes de Montmacq et Le Plessis-Brion (60)

La phase de "conception et de concertation" a débuté en fin d'année 2002 après l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Montmacq aux bureaux d'étude HYDRATEC-BIEF.

En 2004, les investigations sur le terrain ont été poursuivies :

- sondages et mesures géotechniques des sols et de la perméabilité du sous-sol en divers lieux de la cuvette (hiver 2003-2004) ;
- suivi piézométrique de la nappe phréatique (novembre 2003-mai 2004)

La version définitive du rapport d'avant projet (AVP) prenant en compte les observations des services de l'Entente a été communiquée dès septembre 2004 aux principaux acteurs locaux concernés (Rapport réf. 016 18833/LV - HYDRATEC-BIEF - août 2004).

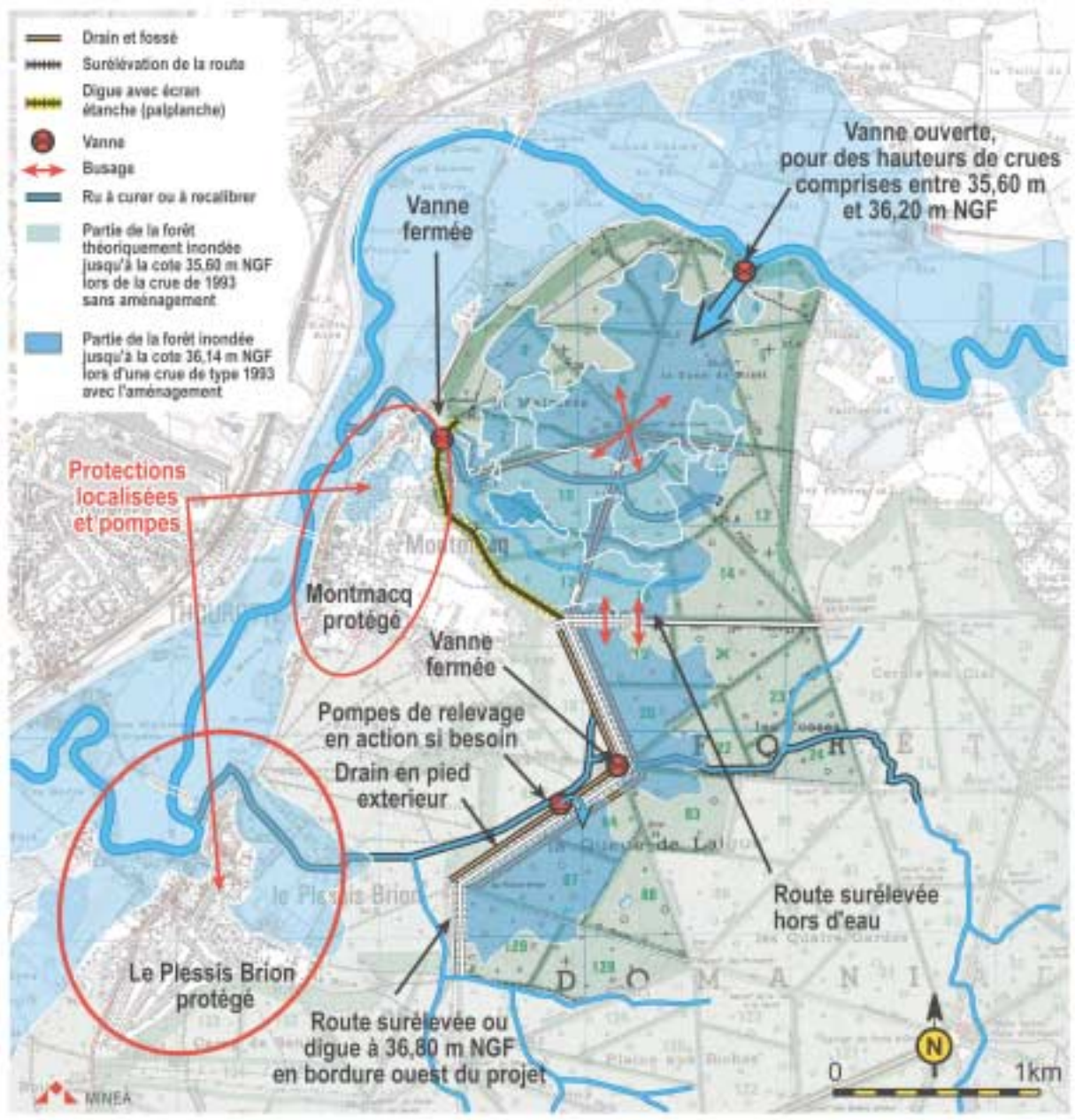
Le projet élaboré intègre désormais les dispositions techniques appropriées pour isoler la retenue des habitations de Montmacq (rideau de palplanches sur 1 300 mètres sous le corps de la digue) et contrôler les infiltrations d'eau lors de la mise en charge occasionnelle (drain périphérique extérieur à la digue, éventuellement complété par une station de relevage pour évacuer les infiltrations d'eau résiduelles, si nécessaire).

Ces dispositions ainsi que la préférence donnée à l'option technique la plus performante (un ouvrage vanné de 8x1,20 mètres permettant à la fois une régulation de l'alimentation et la vidange de la quasi-totalité du volume des eaux temporairement retenues) ont contribué à renchérir considérablement le coût du projet estimé aujourd'hui à 4,5 millions d'euros.

Après une première consultation infructueuse, il a été décidé de différer la réalisation de l'étude d'impact de l'aménagement et de son fonctionnement sur la forêt et sur l'écosystème forestier.

Par contre, l'Entente a confié à HYDRATEC en septembre 2004 une mission complémentaire destinée à porter un diagnostic sur la situation des communes de Montmacq et de Le-Plessis-Brion au regard du risque inondation et sur les protections rapprochées existantes sur ces communes. L'étude permettra aussi d'identifier les travaux de renforcement de ces protections qui pourraient être intégrées à l'aménagement global en complément des ouvrages projetés pour ralentir les fortes crues de l'Oise, si les communes le souhaitent.

Comme promis en 2003, l'Entente a présenté au groupe de concertation un bilan d'étape des résultats



**Le remplissage de l'aire de stockage lors d'une forte crue**



disponibles à l'issue des études réalisées jusqu'à ce jour. La 4<sup>ème</sup> réunion de ce groupe s'est tenue le 16 décembre 2004, à la sous-préfecture de Compiègne.

A l'issue de la rencontre, il est apparu souhaitable que l'Entente fasse une pause d'un an avant de compléter les études déjà effectuées par l'étude des impacts du projet sur l'environnement, notamment sur l'écoulement des eaux souterraines, sur la forêt et sur l'écosystème forestier.

Cette année de réflexion sera mise à profit par l'Entente pour intégrer les données nouvelles issues de l'étude du projet de canal à grand gabarit "Seine-Nord Europe" engagée par Voies navigables de France (VNF) et examiner dans quelle mesure ces grands travaux sont susceptibles de modifier l'exposition au risque inondation des zones habitées situées à l'amont de la confluence de l'Oise et de l'Aisne. Le cas échéant, ces éléments nouveaux permettront de réviser, si nécessaire, les paramètres de conception initialement retenus pour le fonctionnement de l'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise en forêt de Laigue projetée par l'Entente.

La poursuite des études par l'Entente Oise-Aisne (étude d'impact) sera discutée à l'occasion de la programmation de ses activités pour 2006.

L'Entente demeure convaincue que tout projet de ralentissement dynamique des crues doit être élaboré en concertation avec les acteurs locaux, à travers un

dialogue ouvert et constructif. Il importe en effet que les projets de ce type, nonobstant l'intérêt général qui les sous-tendent, apportent des garanties aux populations locales sur leur innocuité et intègrent des travaux d'accompagnement susceptibles d'accroître, aux yeux de ces populations, l'intérêt de l'aménagement global en réponse à leurs préoccupations.

#### Le projet en chiffres

Le fonctionnement de l'aire de ralentissement dynamique des fortes crues repose sur le soutirage en temps opportun d'une partie du débit de l'Oise, ce qui a pour effet de réduire la montée des eaux et les dommages induits. Les eaux dérivées sont retenues temporairement dans l'aire aménagée, puis restituées à la rivière dès que celle-ci a rejoint son lit. L'aménagement doté d'une vanne de régulation du débit dérivé, aurait une efficacité maximale locale. La dérivation d'un débit de l'ordre de 11 m<sup>3</sup>/s lors des fortes crues pour des débits compris entre 250 et 300 m<sup>3</sup>/s mesurés à Sempigny (période de retour comprise entre 20 et 50 ans) permettrait d'obtenir un gain de 5 à 6 cm sur la cote à l'entrée du village de Montmacq. Pour l'écrêtement optimal d'une crue type 1993, la cote de consigne à partir de laquelle la vanne d'amenée des eaux serait ouverte est de 36.14 m NGF. Le remplissage de l'aire aménagée jusqu'à cette cote est obtenu en un peu moins de deux jours avec un volume total dérivé de 1.15 millions de m<sup>3</sup>. La hauteur d'eau moyenne dans la retenue est de 0.5m avec un maximum de 1.60 m. L'eau serait retenue pendant une quinzaine de jours.



*Les études de faisabilité lancées par l'Entente Oise-Aisne ont pour but d'identifier de nouveaux projets à mettre en place au cours du plan, avant 2006.*

*Trois secteurs ont bénéficié de notre attention, dès 2002-2003 : l'Oise amont, l'Aisne et l'Aire amont, et enfin l'Aisne aval.*

### **L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et de ses affluents pour réduire le risque inondation**

Lancée en 2002, l'étude confiée au bureau d'études Stucky couvre le secteur de l'Oise, à l'amont d'Etréaupont (02) et inclut les affluents tels que le Ton, le Gland et le Petit Gland. Elle vise à l'identification de sites pour la construction d'ouvrages de différentes natures capables de laminer l'onde des fortes crues en les écrétant.

L'année 2004 a été consacrée à la mise en route du modèle hydraulique, à la recherche de pistes d'aménagements et à la concertation.

Le bureau d'études Stucky a procédé à l'identification des actions possibles sur le bassin versant avant de présenter les résultats de ses investigations lors de la réunion du comité de suivi le 30 juin 2004 à la sous-préfecture de Vervins. Les recommandations du bureau d'études portaient sur deux axes distincts et complémentaires : les actions envisageables pour améliorer les points de dysfonctionnement et le ruissellement sur les versants d'une part et la création de zone de stockage pour ralentir les crues d'autre part. Ainsi, sept sites préférentiels ou alternatifs ont été identifiés pour constituer des zones de surinondation.

Ces recommandations ont été suivies par une phase de concertation réunissant les élus locaux des communes concernées et l'Entente, sous la présidence des Conseillers généraux MM. Frédéric MEURA, Bernard NOE et Jean-Jacques THOMAS.

Des réunions ont été organisées en mairie de Saint-Michel le 29 octobre, et en mairie d'Aubenton et de Gergny le 3 novembre 2004.

L'étude se terminera, premier trimestre 2005, par la présentation d'un programme pluriannuel d'actions et une nouvelle concertation locale approfondie.

### **L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents pour réduire le risque inondation**

Cette étude couvre l'ensemble du bassin-versant de l'Aisne, en amont de Mouron (08), incluant l'Aire et les principaux affluents de ces deux cours d'eau.

Cette étude, lancée en février 2003 à Varennes-en-Argonne lors de la première réunion du comité de suivi, a été confiée à la société SAFEGE. L'année 2004 a été consacrée à la mise au point du modèle hydraulique, à l'identification d'actions possibles et à une concertation poussée.

La longue campagne topographique a fourni un matériel appréciable sur le territoire étendu de l'Aisne amont. A partir de ces informations et du rôle d'expertise du bureau d'études sur l'hydrologie du bassin, SAFEGE a pu mettre au point un modèle hydraulique de propagation calé avec difficultés. Ce modèle lui a permis d'évaluer l'incidence de ses propositions d'actions.

SAFEGE a ensuite poursuivi ses investigations dans deux sens différents mais complémentaires : l'identification d'actions d'hydrauliques douces à l'échelle de quelques centaines d'hectares et la recherche de site potentiels d'aménagements d'aires de ralentissement des crues sur les cours d'eau principaux. 21 sites préférentiels et alternatifs ont été présentés au comité de suivi réuni le 17 juin au Conseil général de la Meuse, à Bar-le-Duc. Une phase de concertation poussée a ensuite été lancée : 9 réunions locales ont pu être organisées en août, novembre et décembre 2004, réunissant les municipalités concernées sous l'égide des Conseillers généraux Mme Françoise DUCHEIN et MM. Bertrand COUROT, Jean-François LAMORLETTE, Christian NAMY, Emile THOUVENIN, Bernard VILLEFAYOT. Toutefois, trois réunions nécessaires sur le canton de Ville-sur-Tourbe n'ont pu avoir lieu.

Après présentation des différentes recommandations de SAFEGE en février, l'étude se terminera dans le courant du mois de mars. L'Entente Oise-Aisne pourra dès lors soumettre à son Conseil d'administration, le 31 mars 2005, les orientations préconisées par le bureau d'études.

## L'étude de faisabilité d'aménagements sur l'Aisne, en amont et en aval de Soissons

En 2004, des reconnaissances hydrogéologiques préalables à l'engagement d'une nouvelle étude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons ont été lancées et terminées. Elles consistaient en des forages, des mesures de perméabilité et un suivi piézométrique de la nappe alluviale en relation avec les niveaux de l'Aisne et des étangs proches (souvent d'anciennes carrières), durant l'hiver 2003-2004. Ces mesures ont été effectuées dans des zones tests représentatives du lit majeur de l'Aisne.

Malgré l'absence de fortes crues durant l'hiver 2003-2004, l'analyse de l'ensemble des mesures, confiée à HYDROEXPERT, a établi une certaine imperméabilité favorable à des aménagements d'aires de ralentissement de type casier. Ces résultats ont été présentés à l'Entente Oise-Aisne au cours de deux réunions techniques les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> juillet 2004, à Compiègne.

Forte de ces résultats favorables, l'Entente Oise-Aisne a immédiatement déclenché une étude de faisabilité d'aménagement centrée sur ce secteur de l'Aisne aval.

Le territoire étudié couvre le lit majeur de l'Aisne entre Berry-au-Bac (02) et Rethondes (60). On y recherche donc essentiellement des sites potentiels de casiers hydrauliques similaires à ceux de Longueil-Sainte-Marie, associés si possible à des reconquêtes de zones d'extension naturelle des crues.

L'étude, confiée à la société ISL, a été lancée officiellement lors d'une première réunion du comité de suivi le 19 octobre 2004 à la sous-préfecture de Soissons. L'Entente Oise-Aisne a confié aux Conseillers généraux de la zone un rôle de relais d'information privilégiés vis-à-vis des 59 communes concernées.

Une nouvelle campagne de suivi piézométrique de la nappe alluviale et des niveaux d'eau de l'Aisne et d'étangs proches a été lancée pendant l'hiver 2004-2005, afin de compléter les données géotechniques. Ce suivi est assuré par la société AH2D.

En 2005, ISL, après une courte phase d'état des lieux, engagera des réunions locales de concertation afin de recueillir les problématiques d'inondation ressenties par les communes du secteur d'étude. Une phase plus productive s'engagera ensuite avec la constitution d'un modèle hydraulique et la proposition, par le bureau d'études, de premières listes d'actions et de sites susceptibles de rassembler les points techniques indispensables au fonctionnement de casiers hydrauliques.

## Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations

L'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne par l'Entente constitue l'axe principal de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation. L'objectif est de réduire, pour l'avenir, l'importance des dommages et pertes économiques et de limiter les drames humains occasionnés par les fortes crues similaires à celles de 1993 et 1995 qui ont affecté l'ensemble du bassin.

L'Entente assure la maîtrise d'ouvrage des plus importantes opérations de cette nature. Elle n'en n'aide pas moins les collectivités qui souhaiteraient réaliser des aménagements dont l'objectif est l'abaissement des niveaux d'eau atteints lors des fortes crues. Des aides de l'Entente peuvent être apportées au taux de 50% pour les études et au taux actuellement limité de 20% pour les travaux.

La réalisation de protections localisées des zones urbaines exposées à de fréquentes inondations constitue le second axe de cette stratégie.

A cette fin, l'Entente Oise-Aisne est susceptible d'apporter une aide financière de 50% pour les études et de 10% du montant des travaux aux collectivités locales (et à leurs groupements) qui souhaitent prendre l'initiative des travaux de protection rapprochée des centres urbains existants dans les zones à risque soumises à une forte occupation des sols.

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2001 à 2004, le nombre de projets de protections localisées contre les inondations subventionnées, le montant des aides attribuées et le montant des dépenses subventionnées (études et travaux) relatives à ces projets.

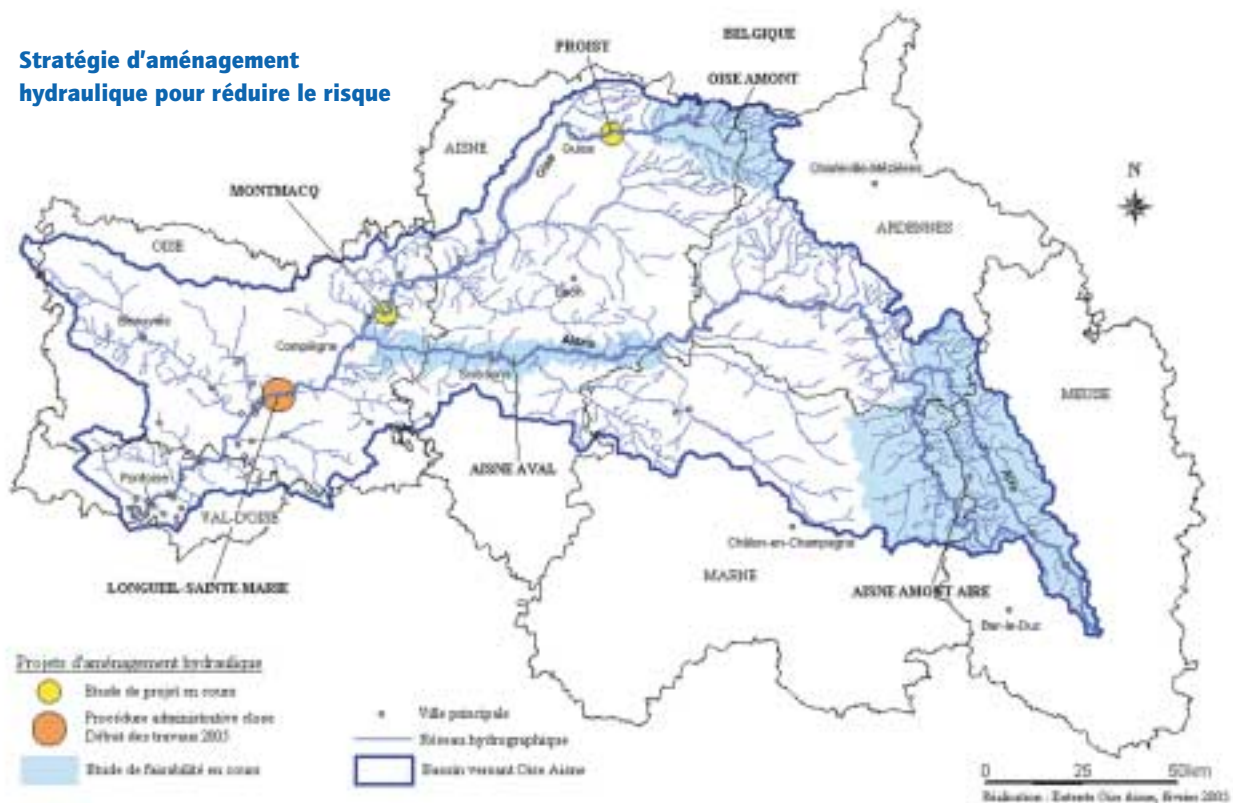
La liste des projets subventionnés et des collectivités bénéficiaires est jointe en annexe.

Années	Montant des subventions attribuées (euros)			Nombre de projets subventionnés	Montant des dépenses subventionnées par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise-Aisne)	Total		
2001	néant	97.986	97.986	9	897.867
2002	néant	110.240	110.240	14	970.692
2003	néant	4.948	4.948	1	9.895
2004	néant	53.005	53.005	1	106.010

Les aides attribuées s'appliquent de plus en plus à des études et travaux qui visent à abaisser les lignes d'eau (création de bassins de rétention, études d'aménagements hydrauliques de secteurs de vallée, etc.). C'est le cas de l'étude conduite en 2004 par la Communauté de communes de la région de Compiègne (60).

D'autres dossiers déposés dans l'année 2004 ont conduit l'Entente à élargir le type de travaux éligibles aux aides au taux majoré de 20%. Il s'agit de toutes les actions qui ont un effet bénéfique sur les niveaux, sous conditions, tandis que cette aide n'était apportée que pour des aires de ralentissement dynamique.

### Stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque



### III - Actions d'hydraulique douce, entretien et restauration des cours d'eau

Le maintien des capacités d'écoulement des eaux dans le lit mineur des rivières, et de l'équilibre de la végétation rivulaire, constitue l'un des aspects de la gestion des milieux aquatiques et participe à la gestion du risque inondation.

Toutefois, les compétences relatives à l'entretien des cours d'eau varient selon le statut juridique des cours d'eau.

Le tableau suivant indique la répartition des responsabilités pour les différentes sections :

Statut du cours d'eau	Responsabilité	OISE	AISNE
Non domanial	Les riverains et, à défaut, les collectivités locales et leurs groupements (syndicats de rivières, etc.)	en amont de Beautor (02) ainsi que tous les affluents de l'Oise	en amont de Mouron (08) et tous les affluents de l'Aisne
Domanial non navigable	Entente Oise-Aisne	entre Beautor (02) et le Plessis-Brion (60)	entre Mouron (08) et Condé-sur-Aisne (02)
Domanial navigable	Voies navigables de France	en aval du Plessis-Brion jusqu'à la confluence avec la Seine à Conflans-Ste-Honorine	en aval de Condé-sur-Aisne (02) jusqu'à la confluence avec l'Oise

La politique de l'Entente Oise-Aisne a longtemps consisté à favoriser l'écoulement des eaux par la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau. Elle cherchait par ailleurs à favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrage susceptibles de prendre en charge ces travaux sur les rivières et sections de rivières non domaniales du bassin versant en mobilisant les participations des Conseils généraux membres de l'Entente et les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux taux respectifs de 25 % et 40 %.

Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien des sections non navigables des rivières domaniales Oise et Aisne. Elle a bénéficié jusqu'en 2002 des aides de l'Etat (20%), de l'Agence de l'eau (40%) et des départements sur lesquels s'effectuaient les travaux (15%). Or, le désengagement de l'Etat en 2003 et les réticences de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour faire bénéficier l'Entente du décroissement des aides en majorant son taux ont déstabilisé ce programme et compromis sa pérennité au moment où les riverains

réclament un effort accru en faveur de l'entretien de ces sections de rivières.

Sur les rivières navigables, l'entretien du chenal et des ouvrages nécessaires à la navigation incombe à Voies navigables de France.

#### Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

L'Entente Oise-Aisne assure conjointement avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), le financement d'un programme annuel d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser en matière de restauration et d'entretien périodique des rivières sur lesquelles elles ont acquis la compétence.

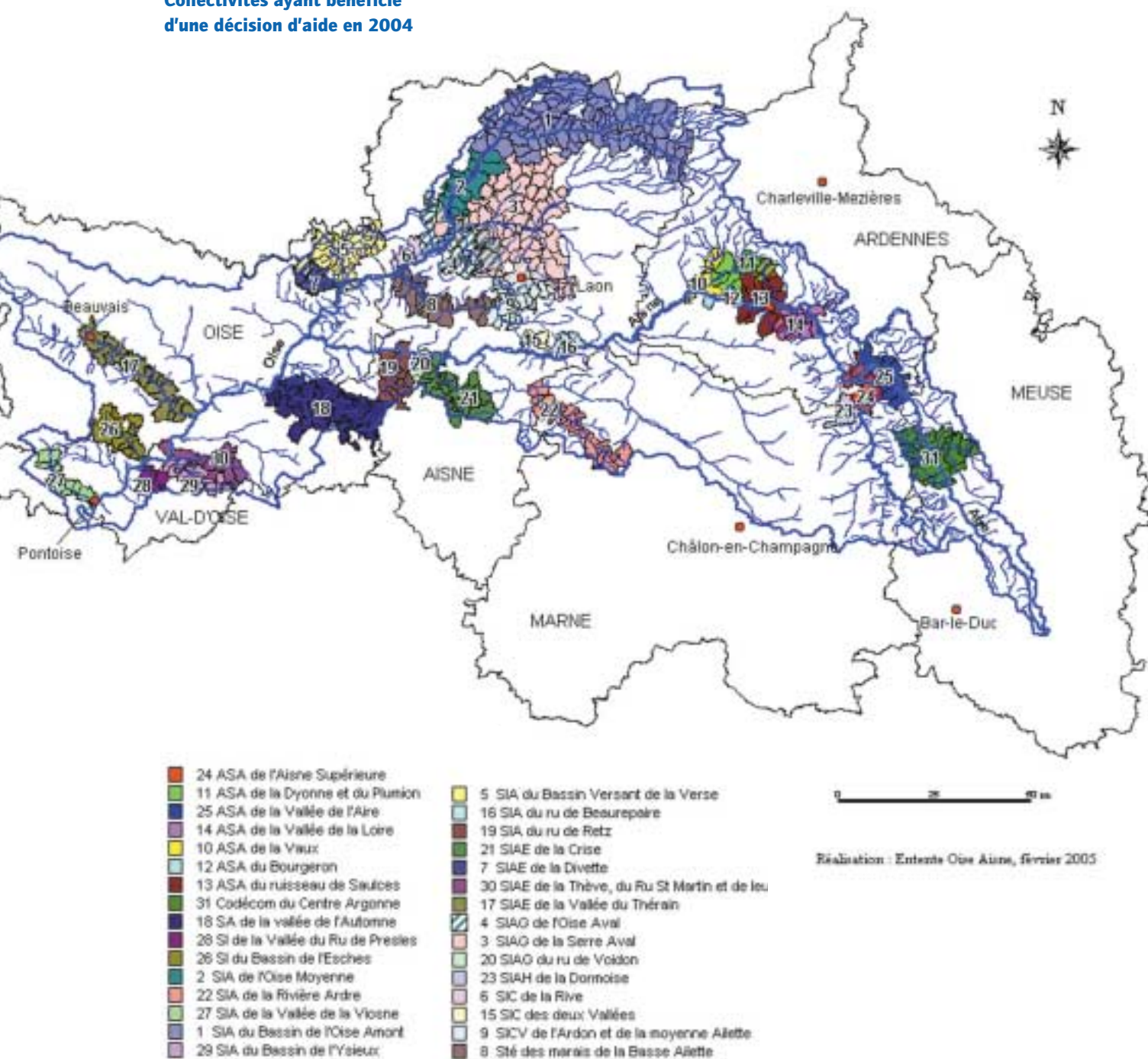
Ces collectivités se substituent ainsi aux riverains dans leurs obligations légales d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau non domaniaux dont ils sont les propriétaires. Créés à l'initiative des communes, une soixantaine de syndicats intercommunaux

d'aménagement de rivières existent aujourd'hui sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.

L'entretien des rivières peut également être réalisé par des communautés de communes, ou encore par des groupements de propriétaires riverains, rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA).

L'Entente Oise-Aisne continue à favoriser la constitution de toutes structures collectives (syndicats intercommunaux ou autres) souhaitant acquérir la compétence requise pour l'aménagement et l'entretien des rivières. Depuis avril 1996, l'Entente est en mesure d'attribuer aux structures créées à cette fin, une aide au fonctionnement pendant les trois premières années qui suivent leur création.

**Collectivités ayant bénéficié d'une décision d'aide en 2004**



Réalisation : Entente Oise Aisne, février 2005

En 2004, aucune collectivité n'a sollicité une telle aide ; seul un syndicat intercommunal en a bénéficié depuis 2001.

Les services de l'Entente Oise-Aisne assurent l'instruction des dossiers de demandes d'aides en concertation avec l'Agence de l'eau ainsi que le secrétariat du Comité technique de l'Entente. Ce dernier est chargé d'examiner la pertinence des projets et de produire un avis technique préalable à la présentation au Conseil d'administration des projets considérés éligibles aux aides de l'Entente.

Le Comité technique, présidé par le directeur des services de l'Entente, comprend des représentants des services de l'Etat (DIREN, DDAF, SNS), de l'Agence de l'eau, des Conseils généraux membres et des experts invités es-qualité.

Le Conseil d'administration délibère sur les propositions d'affectation qui lui sont soumises après examen par le Bureau de l'Entente.

Les services de l'Entente assurent la gestion des programmes d'aides et la comptabilité des crédits afférents mis à sa disposition par l'Agence de l'eau à travers des conventions financières annuelles et des participations des Conseils généraux membres.

Depuis 2003, l'appel aux départements membres est adapté aux besoins de décaissements pour l'année en cours, à l'aide d'une estimation pour chaque dossier des prévisions de paiement. L'appel comprend un premier acompte à hauteur de 50% de l'inscription au budget primitif (qui est elle-même issue d'une prévision de décaissements) et un solde ajusté au vu de l'avancement constaté des travaux réalisés par les collectivités.

Cette rupture avec la pratique passée évite notamment de collecter des fonds qui ne font pas l'objet en fine de dépenses de la part de l'Entente.

Une autre modification dans la gestion des aides a été apportée en 2003 : de nombreuses collectivités ne réussissaient pas à inscrire leur programme de travaux dans les contraintes de gestion imposées par l'Entente (commencement des travaux dans la première année qui suit la prise d'arrêté, achèvement dans les deux ans), contraintes par ailleurs dictées par la nécessaire célérité d'avancement des programmes dans leur globalité.

Dorénavant, la décision d'aide du Conseil d'administration n'est plus suivie d'un arrêté de subvention, mais d'une lettre du président de l'Entente autorisant la collectivité à commencer les travaux. Au vu d'éléments attestant de ce commencement (ordre de service à l'entrepreneur) et d'un article de presse annonçant les travaux et citant les partenaires financiers, l'arrêté de subvention est alors émis, d'une validité de deux ans. Ce mécanisme permet de mieux adapter la gestion des aides aux contraintes de programmation des collectivités.

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2001 à 2004, le nombre de projets d'entretien et de restauration de rivières subventionnés, le montant des aides attribuées et le montant des dépenses subventionnées (études et travaux) relatives à ces projets. Les opérations acceptées font référence aux dossiers bénéficiant d'une décision d'aide mais dont les travaux n'ont pas commencé ; les opérations à réserves ont fait l'objet d'une décision d'aide sous réserve de la fourniture de pièces administratives complémentaires.

La liste des projets subventionnés et les collectivités bénéficiaires est jointe en annexes.

Années	Montant des subventions attribuées (euros)			Nombre de projets subventionnés	Montant des dépenses subventionnées par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise-Aisne)	Total		
2001	1.178.009	1.116.097	2.294.106	52	2.954.654
2002	975.279	867.156	1.842.435	58	3.539.168
2003	788.754	508.860	1.297.614	33	2.156.854
2004	608.882	400.477	1.009.359	30	1.687.729
Opérations acceptées	1.263.424	905.186	2.168.610	52	3.712.060
Opérations à réserves	291.937	211.719	503.656	16	846.872

- Les travaux d'entretien des cours d'eau consistent en des travaux légers, sélectifs et réguliers sur la végétation des berges et sur le bois mort. Il s'agit essentiellement du débroussaillage, de l'élagage, du recépage et du faucardage. Les collectivités maîtres d'ouvrage réalisent ces travaux en régie ou les confient à des entreprises spécialisées.

Pour être subventionnés, les travaux d'entretien doivent s'inscrire dans un programme pluriannuel, d'une durée comprise entre 2 et 6 ans, qui définit la nature des travaux, la période d'exécution, la localisation et les méthodes employées pour parvenir aux résultats escomptés.

Chaque année, l'Entente contribue ainsi au financement d'environ 25 programmes pluriannuels d'entretien donnant lieu à des participations reconduites d'une année sur l'autre.

- Les travaux de restauration consistent à remettre en état les fonctions d'un cours d'eau mal ou non entretenu, arrêter une dégradation, retrouver un état de référence antérieur après une longue période sans intervention ou après un événement exceptionnel (crue, tempête, etc.).

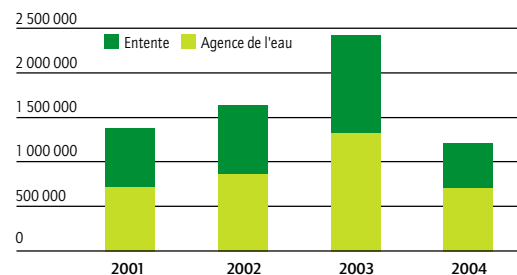
Ces travaux peuvent porter

- sur la végétation des berges : élagage, débardage, plantation ;
- sur le lit et les berges : scarification d'atterrissement, curage, retrait d'embâcles, terrassement, profilage de berges, réfection et protection de berges par des techniques végétales (fascinage, tunage, clayonnage) ou civiles (enrochements, palplanches, gabions)
- sur les annexes hydrauliques : réfection de déversoirs et seuils nécessaires au bon fonctionnement physique et écologique du cours d'eau.

Toutefois, l'Entente ne subventionne pas les travaux de restauration des ouvrages d'art (ponts). Pour être subventionnés, ces travaux doivent être obligatoirement suivis d'un programme de travaux d'entretien.

Le nouveau système de gestion des aides ne permet pas une lecture cohérente des engagements pris par l'Entente et l'Agence de l'eau au fil des années. Aussi, seul le rythme des décaissements permet d'apprécier l'évolution des aides versées aux collectivités. Le graphique ci-après représente l'évolution des décaissements pour le compte de l'Entente et de l'Agence de l'eau, entre 2001 et 2004.

Evolution des décaissements (en euros)



De forts décaissements ont eu lieu en 2003, année où les programmes 2000 et 2001 sont arrivés simultanément à échéance ; en effet, les arrêtés laissaient 3 ans pour réaliser les travaux jusqu'en 2000, puis la durée de réalisation a été diminuée à 2 ans à compter du programme 2001.

L'année 2004 apparaît comme modeste au regard du rythme habituel des aides versées, et un rattrapage sur les années à venir est prévisible.

### Travaux d'entretien sur les sections domaniales non navigables des rivières Oise et Aisne

Depuis de nombreuses années, l'Entente Oise-Aisne réalise, en qualité de maître d'ouvrage, les travaux d'entretien des sections de rivières domaniales non navigables (Oise et Aisne), dans les départements de l'Aisne, des Ardennes et de l'Oise dans le cadre d'une programmation quinquennale. Les travaux sont réalisés par tranches annuelles sous le contrôle du Service de la navigation de la Seine (SNS) agissant comme maître d'œuvre de l'Entente.

En 2004, le déficit de financement constaté de la part de l'État, ainsi que les difficultés à prétendre au remboursement de la TVA sur ces travaux, a conduit le Conseil d'administration de l'Entente à suspendre l'exécution de la programmation 2004 par délibération n°04-15 du 10 juin 2004.



En fin d'année, faute d'éléments nouveaux ayant permis d'équilibrer le plan de financement de ces travaux, un enlèvement d'embâcles a minima sur tout le linéaire a été décidé par le président de l'Entente, qui a mobilisé le Fonds d'intervention d'urgence à cet effet.

Sur la rivière Oise, 23 embâcles ont été enlevés pour un montant de 18.544-€ TTC, financés à 60% par l'Entente et 40% par l'Agence de l'eau.

Sur la rivière Aisne, 118 embâcles ou arbres couchés ont été enlevés par le Service de la navigation de la Seine sur crédits de l'État.

L'année 2005 s'annonce plus active. Le Conseil d'administration de l'Entente a voté une inscription budgétaire quintuplée, du fait d'une part de la reprise de la contribution de l'État, portant son effort d'autofinancement de 25% à 45% et, d'autre part, de l'augmentation substantielle des travaux recommandés par le bureau d'études SIEE dans son rapport de programmation quinquennale. Une plaquette de 12 pages exposant cette programmation a été réalisée en 2004 et diffusée largement.

### Travaux d'entretien sur les sections navigables des rivières Oise et Aisne

Voies navigables de France, à qui incombe l'entretien du chenal de navigation, a investi 533 000 euros en travaux de dragage sur l'Oise et l'Aisne sur leurs portions domaniales navigables, répartis comme suit :

Rivières	Département	Description	Montant
Oise canalisée	Oise	1 050 m <sup>3</sup> à l'aval de l'écluse de SARRON	50 000 €
	Oise	9 100 m <sup>3</sup> à l'amont et l'aval de l'écluse de VENETTE	367 000 €
	Oise	2 300 m <sup>3</sup> à l'amont et l'aval de l'écluse de VERBERIE	116 000 €
Domaniales navigables	Oise	5 000 m <sup>3</sup> à l'aval de l'écluse du CARANDEAU	en régie



## IV - Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte

### Implantation d'un radar météorologique dans l'Avesnois

Le 4 octobre 2001, le Conseil d'administration de l'Entente prenait la décision de principe de contribuer au financement du radar météorologique du Nord pour un montant maximum de 45 000 euros. Cette décision entérinait l'intérêt de l'Entente pour la mise en place d'un nouveau radar météorologique capable de combler la lacune de la couverture radar du nord de la France par Météo France.

Ce projet de radar, inscrit parmi les objectifs de la charte Oise-Aisne 2000-2006, devrait permettre d'anticiper davantage la prévision des crues en tête de bassin versant.

Le montant de la contribution finalement demandée à l'Entente Oise-Aisne sera de 22 000 euros. L'intégralité de cette somme n'a, à ce jour, toujours pas été réclamée.

### Mission de définition préalable au programme de modernisation des pluviomètres

Afin d'améliorer la prévision des crues sur l'ensemble du bassin-versant de l'Oise, l'Entente Oise-Aisne s'est engagée, en tant que maître d'ouvrage, au côté des centres d'annonce de crues de Compiègne et de Reims (Service de la navigation de la Seine) en développant un nouvel outil complémentaire de prévision sur les bassins amonts. Le futur Service de prévision des crues (SPC) de Compiègne va devoir œuvrer sur ces secteurs, bien en amont des possibilités de prévisions hydrologiques simples ou des modèles hydrauliques de propagation. Afin de résoudre ce problème, l'Entente Oise-Aisne a fait développer un modèle pluie/débit de prévision des crues en tête de bassins, utilisant les données pluviométriques acquises en temps réel. Il a été mis en place dès 2001 à l'intention du SNS qui en est aujourd'hui l'utilisateur. Ce modèle génère des prévisions à 6 heures sur l'Oise amont, à Hirson (02) et à 12 heures sur l'Aisne à Vouziers (08), à l'aval de la confluence de l'Aisne et

de l'Aire. Le modèle pluie/débit, désigné HYDROMATH, est opérationnel depuis l'hiver 2002-2003. Toutefois, son fonctionnement n'est pas optimal en raison du nombre insuffisant des stations pluviométriques capables de fournir en temps réel les données nécessaires aux prévisions renouvelées plusieurs fois par jour. Météo France n'étant pas en mesure de moderniser la quinzaine de pluviographes manuels utilisés lors du calage d'HYDROMATH dans un délai proche, l'Entente Oise-Aisne a décidé d'engager elle-même la modernisation du réseau de pluviomètres nécessaire, en partenariat technique et financier étroit avec les services de l'État concernés. Par ailleurs, il a été proposé d'intégrer dans HYDROMATH les données en temps réel issues des deux stations pluviométriques belges de Momignies et de Cul-des-Sarts (situées dans le bassin-versant de l'Oise amont) et de procéder aux ajustements nécessaires du logiciel à cette fin. La mission a pour but de définir le contenu d'un programme d'investissement comportant des pluviomètres modernisés dont les données permettront d'optimiser le fonctionnement d'HYDROMATH. La finalité de cette mission est de connaître les sites retenus et les options techniques de modernisation. L'appel d'offres de cette mission a été lancé en décembre 2004. Ce marché est assorti d'une tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation des travaux. Il est à noter qu'une convention entre le ministère de l'écologie et du développement durable dont dépendent les SPC, et le ministère en charge de l'équipement qui assure la tutelle de Météo France, devrait définir la gestion des réseaux pluviométriques dédiés à la prévision des crues, en termes d'organisation et de financement.



# ) Perspectives

Les avancées réalisées par l'Entente dans la mise en œuvre du programme interrégional d'aménagement d'aires de ralentissement des crues (20 millions d'euros affectés au financement des opérations approuvées par le Conseil d'administration, fin 2004, sur les 27 millions d'euros réservés à ce programme sur la période 2000-2006) mais aussi les difficultés rencontrées au sein de l'institution dont certains membres remettent en cause les modalités statutaires relatives au partage des charges d'investissement et de fonctionnement, rendent nécessaire et urgente la tenue d'une nouvelle rencontre des présidents des six Conseils généraux membres de l'Entente Oise-Aisne.

Une telle réunion permettrait d'évoquer ce que pourrait être un nouveau partage des charges au sein de l'Établissement public territorial de bassin. Il pourrait prendre en compte l'évolution récente de son programme d'investissement centré sur la prévention des inondations. Certains autres aspects pourraient également justifier, le cas échéant, une adaptation des statuts de l'Entente Oise-Aisne en vue de la poursuite du programme interrégional sur la période 2007-2013.

Il importe, en effet, de renforcer la cohésion interne de l'Entente Oise-Aisne. Cela lui permettra non seulement de respecter ses engagements en mettant en œuvre le plan d'actions de prévention des inondations sur le bassin Oise-Aisne pour les années 2003 à 2006 (PaPI), mais aussi de tirer le meilleur profit de la dynamique engagée grâce au renforcement de ses services qui ont désormais la capacité de mettre en œuvre sur la période 2007-2013 un programme d'investissement plus important que le programme initial (2000-2006).

Sans remettre en cause l'axe stratégique prioritaire que constitue son programme d'aménagement hydraulique pour réduire le risque inondation en agissant sur l'aléa par ralentissement dynamique des crues, d'autres axes d'interventions doivent également être explorés par l'Entente. Il pourrait s'agir de mesures de soutien en faveur du développement de la culture du risque, de la réduction de la vulnérabilité des biens exposés aux inondations, du développement des techniques d'hydraulique douce susceptibles de retarder le ruissellement des eaux sur les pentes des têtes de bassin, etc.

Cette amplification du programme interrégional pourrait se faire sans pour autant majorer notre effort national dans la mesure où des fonds européens pourraient être mobilisés pour lutter contre les inondations. La prévention des risques naturels constitue en effet désormais un objectif prioritaire reconnu au sein de l'Union européenne élargie.



# Annexes

## Rétrospective de l'année 2004

### Janvier

8 janvier	Participation des services de l'Entente à la rencontre technique organisée à Orléans (45) par l'Association Française des EPTB en partenariat avec le MEDD sur le thème "Mettre en œuvre des projets de prévention des inondations à l'échelle des bassins versants"
9 janvier	Participation du président et du directeur au Colloque organisé par le Conseil général du Loiret en partenariat avec le MEDD sur le thème "Inondations : conséquences pratiques de la loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels du 30 juillet 2003 pour les élus locaux"
22 janvier	Réunion du président avec les associations de lutte contre les inondations
23 janvier	Réunion des directeurs membres de l'AFEPTB
27 janvier	Réunion à Compiègne (60) de la Commission géographique Vallées d'Oise du Comité de bassin Seine-Normandie

### Février

4 février	Participation du président et du directeur au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'Association Française des EPTB, au Sénat
10 février	Réunion d'échange avec l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques de l'Aisne
12 février	Comité technique de l'Entente Oise-Aisne
17 février	Commission d'appel d'offres de l'Entente
27 février	Conférence sur la gestion du risque inondation par le directeur, à l'intention des élèves de l'Institut géographique de Paris
28 février	Participation du président et du directeur à l'Assemblée générale de l'association "Union Oise 95", à Butry (95)

### Mars

3 mars	Réunion à Compiègne du Comité interrégional de programmation (CPER 2000-2006)
12 mars	Réunion de coordination des procédures administratives relatives au projet de Longueil-Sainte-Marie, à la préfecture de l'Oise
16 mars	1 <sup>ère</sup> réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents à la sur-inondation, à Laon (02)
30 mars	Participation du président et du directeur à la réunion du groupe de travail organisée par la DDE du Val d'Oise sur la révision du PPRI

### Avril

8 avril	2 <sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents à la sur-inondation, à Laon (02)
8 avril	Réunion publique d'information à Guise (02) relative au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02)
13 avril-15 mai	Enquête publique relative au projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)
29 avril	Comité technique de l'Entente Oise-Aisne

### Mai

6 mai	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE</b> (élection du président et des membres du Bureau)
12 mai	3 <sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents à la sur-inondation, à Laon (02)
13 mai	Rencontre du Président de l'Entente avec le Préfet de l'Aisne
14 mai	Participation du président et du directeur à la réunion du groupe de travail organisée par la DDE du Val d'Oise sur la révision du PPRI
18 mai	Présentation, par le directeur de l'Entente, du projet pilote de Longueil-Sainte-Marie (60) au Conseil municipal de Pont-Sainte-Maxence
28 mai	Rencontre de M. Michel VAMPOUILLE, Conseiller régional d'Ile-de-France, avec le président et le directeur de l'Entente

### Juin

1 <sup>er</sup> juin	Réunion de présentation au groupe de pilotage des résultats des reconnaissances hydrogéologiques effectuées par HYDROEXPERT dans la vallée de l'Aisne, à l'amont et à l'aval de Soissons (02)
3 juin	Contribution du directeur de l'Entente à la session de formation continue organisée par l'ENGREF sur le ralentissement dynamique des crues
8 juin	Réunion entre l'Entente et les associations de lutte contre les inondations, au Conseil général du Val d'Oise
10 juin	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE</b>
16 juin	Participation de l'Entente au 5 <sup>ème</sup> Forum de l'environnement du Conseil général du Val d'Oise sur "les risques naturels et technologiques en Val d'Oise, informer, éduquer et prévenir. Vers une culture partagée du risque ?"
17 juin	Réunion du groupe de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques sur les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, pour réduire le risque inondation, au Conseil général de la Meuse, à Bar-le-Duc (55)

17 juin	Participation de l'Entente à la réunion du groupe de travail organisée par la DDE du Val d'Oise sur la révision du PPRI
21 au 26 juin	Mission du directeur à Buenos-Aires (Argentine) à la demande du Comité national des ingénieurs et scientifiques français (CNISF)
25 juin	Participation de l'Entente à la 1 <sup>ère</sup> réunion de la mission consultative locale de l'eau du bassin compiégnois Oise et Aisne, organisée par le sous-préfet de Compiègne (60)
29 juin	4 <sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents à la sur-inondation, à Laon (02)
30 juin	Réunion du groupe de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques sur les hautes vallées de l'Oise et de ses affluents, pour réduire le risque inondation, à la sous-préfecture de Vervins (02)

### Juillet

1 <sup>er</sup> juillet	Réunion publique d'information à Proisy (02) relative au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02)
5 juillet	1 <sup>ère</sup> réunion du groupe de travail constitué pour engager la mission préalable à la définition du programme de modernisation des pluviomètres nécessaires à la prévision des crues
12 juillet	Réunion de concertation des acteurs locaux intéressés par la réorientation des mesures compensatoires piscicoles associées au projet d'aménagement de l'Entente sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

### Septembre

7 septembre	Rencontre du président et du directeur avec M. Patrice. MARCHAND, président du Parc naturel régional Oise-Pays de France
7 septembre	5 <sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents à la sur-inondation, à Laon (02)
8 septembre	Rencontre du directeur de l'Entente avec M. Pierre STUSSI, secrétaire général aux affaires économiques et régionales de la préfecture de Région Picardie (perspectives de mobilisation par l'Entente de fonds européens)
9 septembre	Comité technique de l'Entente Oise-Aisne
9 septembre	Visite à Compiègne de M. Jacques GERAULT, préfet de l'Oise, accueilli par les services de l'Entente Oise-Aisne
14 septembre	2 <sup>ème</sup> réunion du groupe de travail constitué pour engager la mission préalable à la définition du programme de modernisation des pluviomètres nécessaires à la prévision des crues
14 septembre	Réunion du Comité technique du PaPI et du Comité interrégional de programmation (CPER 2000-2006)
16 septembre	Réunion du Bureau de l'Entente
22 septembre	Participation des services de l'Entente au colloque franco-anglais AFPCN sur le thème "Les grandes tempêtes et inondations en Europe du Nord", à Paris

### Octobre

7 octobre	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE</b>
15 octobre	Participation du président et du directeur à la réunion d'information, organisée par le Préfet de la Région Picardie à Amiens, sur le "Canal Seine-Nord-Europe" à l'occasion du lancement des études d'avant-projet par Voies Navigables de France
19 octobre	Réunion de lancement de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques pour ralentir les fortes crues de l'Aisne, à l'amont et à l'aval de Soissons (02)
26 octobre	6 <sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents à la sur-inondation, à Laon (02)
28 octobre	Comité technique de l'Entente Oise-Aisne

### Novembre

3 novembre	Participation des services de l'Entente au colloque MRN-AFPCN sur le thème "Réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels", à Paris
4 novembre	Réunion du Bureau de l'Entente
4 novembre	Réunion du groupe de concertation relatif au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Proisy, à la sous-préfecture de Vervins (02)
5 novembre	Contribution du directeur de l'Entente au Club Risques, à la demande de la DIREN Picardie, à Arras (62)
10 novembre	Participation du directeur de l'Entente à la réunion publique d'information organisée par l'association "la Montmacq'Oise" à Thourotte (60)
19 novembre	Réunion du Comité technique prévu par le Plan d'actions pour la prévention des inondations sur la bassin Oise-Aisne (Convention PaPI)
22 novembre	Rencontre du président de l'Entente et du directeur avec M. Benoît HURE, Sénateur, président du Conseil général des Ardennes, à Charleville-Mézières (08)
23 novembre	Participation du président de l'Entente au colloque organisé par la Fédération Nationale des Travaux Publics, sur le thème "Les inondations du futur : prévenir ou subir ?", à Paris (75)
23 novembre	Rencontre du président de l'Entente et du directeur avec M. Guy FRADIN, directeur général de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
25 novembre	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE OISE-AISNE</b>

### Décembre

1 <sup>er</sup> décembre	2 <sup>ème</sup> réunion de concertation des acteurs locaux intéressés par la réorientation des mesures compensatoires piscicoles associées au projet d'aménagement de l'Entente sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)
6 décembre	Rencontre du président de l'Entente avec M. Yves ROME, président du Conseil général de l'Oise
9 décembre	7 <sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur l'indemnisation des préjudices agricoles inhérents à la sur-inondation, à Laon (02)
16 décembre	Réunion du groupe de concertation relatif au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Montmacq (60), à la sous-préfecture de Compiègne (Bilan d'étape des études engagées)
16 décembre	Réunion du groupe de travail pour l'élaboration du dispositif de suivi des impacts du projet d'aménagement d'aires de ralentissement des crues sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

# Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2004

## N° délibération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2003**

04-01	Election du Président et des autres membres du Bureau
04-02	Approbation du Règlement intérieur de l'Entente Oise-Aisne
04-03	Délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil
04-04	Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil d'administration dans le domaine de la commande publique
04-05	Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres
04-06	Désignation des membres du Conseil à la présidence des Commissions spécialisées de l'Entente
04-07	Désignation des délégués de l'Entente Oise-Aisne au Conseil d'administration de l'Association Française des Etablissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB)
04-08	Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 27 novembre 2003 et du 4 décembre 2003

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2004**

04-09	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 6 mai 2004
04-10	Approbation du compte administratif 2003
04-11	Programmation 2004 : aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration de rivières sans réserve
04-12	Programmation 2004 : aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration de rivières avec réserves
04-13	Programmation 2004 : aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations sans réserve
04-14	Programmation 2004 : aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations avec réserves
04-15	Suspension provisoire du programme d'entretien 2004 des rivières domaniales Oise et Aisne non navigables
04-16	Maîtrise foncière du projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)
04-17	Approbation de la décision modificative n°1
04-18	Ré-affectation des crédits inscrits au BP 2001 pour l'opération "système d'information des populations exposées au risque", en faveur de l'opération "mission de définition préalable au programme de modernisation du réseau de pluviomètres et actions complémentaires associées"
04-19	Renouvellement du poste de chargé de la communication à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2004
04-20	Prise en charge des frais de mission des représentants des associations de lutte contre les inondations invités à participer aux réunions organisées par l'Entente

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2004**

04-21	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 juin 2004
04-22	Modification des aides concernant le financement d'actions de lutte contre les inondations inscrites dans la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin de l'Oise et de l'Aisne conduite par l'Entente
04-23	Programmation 2004 : aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration de rivières, sans réserve
04-24	Programmation 2004 : aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration de rivières avec réserves
04-25	Programmation 2004 : aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration de rivières modifiées
04-26	Programmation 2004 : aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations sans réserve
04-27	Programmation 2004 : aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations modifiées
04-28	Apurement du déficit de financement accumulé entre 2000 et 2003 sur les programmes d'entretien des rivières domaniales non navigables
04-29	Création de l'emploi de responsable de la communication
04-30	Adoption du guide interne de procédures pour l'application du nouveau Code des marchés publics (décret du 7 janvier 2004)
04-31	Délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil
04-32	Reconduction de l'indemnité de conseil du Payeur départemental de l'Aisne
04-33	Approbation du budget supplémentaire 2004

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2004**

04-34	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 7 octobre 2004
04-35	Durée d'amortissement des logiciels informatiques
04-36	Renouvellement de l'adhésion de l'Entente Oise-Aisne au Comité des Œuvres Sociales de la ville de Compiègne pour l'année 2005 et au versement de la subvention
04-37	Programmation 2005 : aides aux collectivités locales pour les travaux d'aménagement de rivières
04-38	Programmation 2005 : aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration sans réserve
04-39	Programmation 2005 : aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration avec réserves
04-40	Programmation 2005 : aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations
04-41	Programmation 2005 : aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations avec réserves
04-42	Fonds d'intervention d'urgence pour l'année 2005
04-43	Programme 2005 des travaux à réaliser par l'Entente, maître d'ouvrage, en rivières domaniales non navigables Oise et Aisne
04-44	Engagement de la phase "maîtrise foncière, procédures administratives et travaux" du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy
04-45	Engagement de projets d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de ses affluents à l'amont d'Etréaupont (02), phase "conception et concertation"
04-46	Engagement de projets d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents à l'amont de Mouron (08), phase "conception et concertation"
04-47	Engagement d'un premier programme d'appui aux collectivités locales pour la valorisation des prévisions de crues
04-48	Création d'une provision pour l'indemnisation des dommages agricoles occasionnels provoqués par le fonctionnement des aires de ralentissement des fortes crues (surstockage)
04-49	Engagement d'un premier programme d'appui aux collectivités locales pour la pose de repères de crue
04-50	Vote du budget primitif 2005

# Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006 (circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> octobre 2002)

## Liste des actions retenues

(Convention Etat - Entente Oise-Aisne - Agence de l'eau Seine-Normandie du 30 janvier 2004)

Types d'interventions	Total dépenses (2002-2006)	Autofinancement par les maîtres d'ouvrage	Agence de l'eau Seine-Normandie	Charte Oise-Aisne Volet interrégional (CPER)	Contribution additionnelle sollicitée de l'Etat
A Informer le public pour développer la conscience du risque	648 000	269 687	0	232 079	146 234
B Privilégier la concertation avec les riverains des zones inondables	45 000	27 000	0	0	18 000
C Approfondir la connaissance du risque inondation, appréhender son évolution et la rentabilité économique des actions projetées pour le réduire	500 000	148 870	0	333 333	17 797
D Réduire la vulnérabilité des enjeux implantés dans les zones inondables	320 000	64 000	96 000	32 000	128 000
E Recréer et aménager des zones d'expansion de crues en amont pour retarder l'écoulement de l'eau	28 186 143	8 472 031	654 000	17 324 095	1 736 017
F Renforcement des services de l'Entente (équipe de projet)	400 000	80 000	160 000	0	160 000
<b>TOTAL (montant en euros TTC)</b>	<b>30 099 143</b> 100,00%	<b>9 061 588</b> 30,11%	<b>910 000</b> 3,02%	<b>17 921 508</b> 59,54%	<b>2 206 047</b> 7,33%

Sur ce programme d'actions d'un montant total de plus de 30 millions d'euros à réaliser sur la période 2000-2006 (les premières actions ont été engagées en 2002), les ressources disponibles, assurées à travers les contrats de plan État-Région pour les dépenses éligibles au titre du volet interrégional pour la lutte contre les inondations, représentent près de 60% du total.

En tenant compte de l'autofinancement des maîtres d'ouvrage pressentis pour ces actions, soit un peu plus de 30% supportés essentiellement par les Conseils généraux membres de l'Entente Oise-Aisne (28,29%), la contribution additionnelle sollicitée de l'État au titre de l'appel à projets représente une somme de 2,2 millions d'euros, soit un taux de 7,33% du montant total du programme.



n°entente	n°MEDD	Intitulé	dans la Charte	Maîtrise d'ouvrage	Coût Total (dépense subventionnable)	Assiette TTC	ETAT		AESN		REGIONS		MAITRES D'OUVRAGE		AUTRES FINANCEURS	
							Part Etat	Coût Etat	Part Etat	Coût Etat	Part Etat	Coût Etat	Part Etat	Coût Etat	Part Etat	Coût Etat
<b>Volet Amélioration des connaissances, information et communication</b>																
A1	1	Pose de repère de crues	X	EOA + communes	80 000		40%	32 000	20,00%	16 000	0,00%	0	20,00%	16 000	20,00%	16 000
A2	2	Appui technique aux CL* pour les réunions d'info sur le risque + valorisation prévision des crues		EOA + communes	120 000	X	40%	48 000	20,00%	24 000	20,00%	24 000	20,00%	24 000	0,00%	0
A4	4	Conception et mise en œuvre d'une exposition itinérante sur le risque inondation		EOA	145 000	X	40%	58 000	20,00%	29 000	20,00%	29 000	20,00%	29 000	0,00%	0
A5	5	Production et diffusion d'une animation audiovisuelle pédagogique sur les phénomènes de crue	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	20,00%	20 000	20,00%	20 000	20,00%	20 000	0,00%	0
A6	6	Information sur le risque inondation via internet	X	EOA	40 000		40%	16 000	0,00%	0	30,23%	12 090	29,77%	11 910	0,00%	0
B1	11	Favoriser le dialogue entre les populations amont et aval		EOA	15 000	X	40%	6 000	0,00%	0	0,00%	0	60,00%	9 000	0,00%	0
B2	12	Renforcer la concertation avec les riverains dans le cadre des études préalables		EOA	30 000	X	40%	12 000	0,00%	0	0,00%	0	60,00%	18 000	0,00%	0
					<b>530 000</b>			<b>212 000</b>	<b>89 000</b>		<b>85 090</b>		<b>127 910</b>		<b>0</b>	
<b>Volet Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte</b>																
A3	3	Création d'une station d'annonce de crue sur l'Oise à Le Plessis-Brion		EOA + commune	15 000		40%	6 000	0,00%	0	30,23%	4 534	29,77%	4 466	0,00%	0
A7	7	Compléter le dispositif d'acquisition de données pluviométriques pour optimiser les modèles pluie-débit	X	EOA	500 000		40%	200 000	0,00%	0	30,23%	151 130	29,77%	148 870	0,00%	0
A8	8	Adapter le logiciel HYDROMATH pour y intégrer les mesures des stations pluvio belges		EOA	25 000		40%	10 000	0,00%	0	30,23%	7 556	29,77%	7 444	0,00%	0
	9	Modernisation du système de prévision des crues (SNS)	X	SNS	300 000		100%	300 000								
	10	Implantation d'un radar météorologique à Maubeuge (Avesnois)	X	METEO-France	p.m. (2 M€)		20%	p.m.								
		Prévision des crues		SPC Oise-Aisne	p.m.		100%	p.m.								
					<b>840 000</b>			<b>516 000</b>	<b>0</b>		<b>163 220</b>		<b>160 780</b>		<b>0</b>	
					<b>530 000</b>			<b>212 000</b>	<b>89 000</b>		<b>85 090</b>		<b>127 910</b>		<b>0</b>	
<b>Volet Elaboration et amélioration des plans de prévention des risques inondation et des mesures de réductions de vulnérabilité</b>																
C1	13	Etablir des cartes de la vulnérabilité, de l'aléa et du risque inondation à l'attention des CL Etude de définition préalable	X	EOA	335 000	X	40%	134 000	20,00%	67 000	20,00%	67 000	20,00%	67 000	0,00%	0
					30 000		40%	12 000	0,00%	0	30,23%	9 068	29,77%	8 932	0,00%	0
C1bis	14	Mettre en place un SIG sur le risque inondation exploité par l'EOA pour le compte des CL		EOA	145 000	X	40%	58 000	20,00%	29 000	20,00%	29 000	20,00%	29 000	0,00%	0
C2	15	Faire une analyse rétrospective de l'évolution du risque inondation sur 50 ans		EOA	65 000	X	40%	26 000	20,00%	13 000	20,00%	13 000	20,00%	13 000	0,00%	0
C3	16	Evaluer les gains économiques liés à la réduction du risque inondation et apprécier la rentabilité des actions engagées à cette fin	X	EOA	110 000	X	40%	44 000	20,00%	22 000	20,00%	22 000	20,00%	22 000	0,00%	0
D1	17	Elaborer, publier et diffuser des plaquettes d'information sur les actions à engager pour réduire la vulnérabilité		EOA	20 000	X	40%	8 000	30,00%	6 000	0,00%	0	30,00%	6 000	0,00%	0
D2	18	Mettre en œuvre un programme d'aide pour le diagnostic de vulnérabilité des services d'eau des CL		Collectivités locales	300 000	X	40%	120 000	30,00%	90 000	0,00%	0	20,00%	60 000	10,00%	30 000
E1c	21	Elaborer un protocole d'accord avec la profession agricole pour l'indemnisation des préjudices	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	0,00%	0	30,23%	30 226	29,77%	29 774	0,00%	0
	40	Réalisation des atlas de zones inondables			p.m.		100%									
	41	Réalisation de plan de prévention des risques inondation			p.m.		100%									
	43	Inventaire des ouvrages hydrauliques intéressant la sécurité des populations du projet			p.m.		100%									
					<b>1 105 000</b>			<b>442 000</b>	<b>227 000</b>		<b>170 294</b>		<b>235 706</b>		<b>30 000</b>	

### Volet Actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées

E1f	24	Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à partir de gravières existantes dans le secteur de Soissons	X	EOA	200 000		40%	80 000	9,77%	19 548	30,23%	60 452	20,00%	40 000	0,00%	0
E2a	26	Restauration du lit majeur de l'Aisne à Berneuil-sur-Aisne ; Etude juridique et économique préalable	X	EOA	80 000	X	40%	32 000	9,77%	7 819	30,23%	24 181	20,00%	16 000	0,00%	0
	27	Restauration du lit majeur de l'Aisne à Berneuil-sur-Aisne ; Maîtrise d'œuvre et travaux	X	Communauté de communes Attichy	1 000 000		40%	400 000	0,00%	0	0,00%	0	30,00%	300 000	30,00%	300 000
E2b	29	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Longueil-Sainte-Marie ; phase travaux 1	X	EOA	6 000 000		40%	2 400 000	0,00%	0	30,23%	1 813 559	29,77%	1 786 441	0,00%	0
	30	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Longueil-Sainte-Marie ; phase travaux 2	X	EOA	2 700 000		40%	1 080 000	0,00%	0	30,23%	816 102	29,77%	803 898	0,00%	0
E2c	32	Aménagement d'une aire de ralentissement des crues sur le site de Proisy - travaux	X	EOA	5 000 000		40%	2 000 000	0,00%	0	30,23%	1 511 299	29,77%	1 488 701	0,00%	0
E2d	34	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Montmaq - travaux	X	EOA	3 000 000		40%	1 200 000	0,00%	0	30,23%	906 780	29,77%	893 220	0,00%	0
E3	35	Projets de ralentissement des crues envisagés sur 2004-2006	X	EOA	6 700 000		40%	2 680 000	0,00%	0	30,23%	2 025 141	29,77%	1 994 859	0,00%	0
E3bis	35bis	(Secteur Soissons, Dpt Oise; Dpt Ardennes, Dpt Marne, Dpt Meuse-2, Dpt Aisne-2)		EOA	6 550 000		40%	2 620 000	0,00%	0	30,23%	1 979 802	29,77%	1 950 198	0,00%	0
					31 230 000			12 492 000		27 367		9 137 316		9 273 316		300 000
					530 000			212 000		89 000		85 090		127 910		0

### Volet Conduite de projet

F1	37	Créations de postes pour l'entente (4)	X	EOA	800 000	X	40%	320 000	50,00%	400 000	0,00%	0	10,00%	80 000	0,00%	0
F2,F3	38	Equipement divers (dont location de bureau)	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	50,00%	50 000	0,00%	0	10,00%	10 000	0,00%	0
					900 000			360 000		450 000		0		90 000		0
		<b>MONTANTS TOTAUX</b>			<b>34 605 000</b>			<b>14 022 000</b>		<b>293 367</b>		<b>9 555 921</b>		<b>9 887 712</b>		<b>330 000</b>

\* CL : Collectivités locales

## Indicateurs d'activités

## Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2004

Tableau 1 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux d'entretien et de restauration de rivières en 2004

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)		Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			A.E.S.N	Entente		
<b>ENTRETIEN - Programme 2004</b>						
E03/17	SIAG de la Serre Aval et de ses Affluents	02	90518	57094	Entretien régulier de la Serre, Souche, Vilpion et affluents, tranche 6	228375
E04/01	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	53400	33750	Entretien de l'Oise, tranche 1	135000
E04/02	Communauté de Communes du Centre Argonne	55	9388,5	4694,25	Etude pour l'élaboration d'un programme d'entretien de la Cousances	18777
E04/03	SIA de la Vallée de l'Automne	60 et 02	17200	10750	Programme d'entretien, tranche 2004	43000
E04/04	SD des Marais de la Basse Ailette	02	74960	47475	Entretien de la rivière Ailette, tranche 7	189900
E04/05	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	70252	44462	Entretien de l'Oise, tranche 2	177848
E04/06	SIAE du Bassin Versant de la Verse	60	16476	10297	Entretien programme 2004 tranche 3	41189
E04/07	SIA du Ru de Retz	02	8610	5447	Entretien, tranche 8	21787
E04/08	ASA de l'Aisne Supérieure	02	2716,8	1698	Entretien des berges de l'Aisne, programme 2004	6792
E04/09	ASA du Bourgeron	08	1800	1125	Entretien du Bourgeron, programme 2004	4500
E04/10	ASA du Ruisseau de Saulces	08	4920	3075	Entretien du ruisseau de Saulces entre Doux et Coucy	12300
E04/11	ASA de la Vallée de la Loire	08	5360	3350	Entretien des berges de la Loire, programme 2004	13400
E04/12	SIAE de la Thève	60	16861	10538	Entretien, tranche 2003	42153
E04/13	Communauté de Communes du Centre Argonne	55	13440	8400	Restauration de la Cousance, tranche 1	33600
E04/14	SIAH de la Vallée de la Dormoise	51	2344	1465	Entretien, programme 2004	5860
E04/15	ASA de la Dyonne et Plumion	08	0	3125	Restauration du Plumion, programme 2004	12500
E04/16	SIAE de la Crise	02	10980	6862,5	Entretien tranche 3	27450
E04/17	SI de Curage des Deux Vallées	02	9348	5843	Entretien des rus de Vendresse et du Grand Marais	23370
E04/18	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	24704	15591	Entretien régulier de l'Oise et de ses différents bras, tranche 6	62364
E04/19	SIAG de la Serre Aval et de ses Affluents	02	43886	27721	Entretien de la Serre, Souche Vilpion et affluents, tranche 7	110884
E04/20	SIC des Vallées de l'Arden et Moyenne Ailette	02	6608	4193	Entretien de l'Ailette, l'Arden, le Sart l'Abbé, la Barjamaïne et le Polton tranche 5	16770
*	SIA de la Vallée de l'Aronde	60	4208	2630	Entretien de l'Aronde, programme 2004 tranche 4	10520
*	SIA du ru de Beaufort	02	3392	2138	Entretien du ru de Beaufort et de ses affluents, tranche 5	855
*	SI pour le Curage de la Rive		8970	4054	Entretien courant de la Rive, programme 2004	22425
*	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	24000	15000	Entretien, programme 2004 tranche 2	60000
*	SI du Bassin de l'Esches	60	52000	32500	Entretien, programme 2004 tranche 4	130000
*	SIA du Ru de Retz	02	9000	5625	Entretien, tranche 9	22500
*	SI de la Vallée de Thérain	60	20040	12525	Entretien, programme 2004	50100
*	SIA de la Vallée de l'Automne	60 et 02	14400	9000	Entretien de l'Automne programme 2005	36000
*	SIA du ru de Beaufort	02	5298	3525	Entretien du ru de Beaufort et de ses affluents, tranche 6	14100
*	SI de Curage des Deux Vallées	02	13628	9550	Entretien tranche 7	38200
*	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	48722	30850	Entretien de l'Oise et de ses affluents tranche 7	123400
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	225436	142775	Entretien de l'Oise tranche 3	571100
*	SI pour le Curage de la Rive		9388	5533	Entretien courant de la Rive, programme 2005	23470
*	SIAE du Bassin Versant de la Verse	60	6632	4145	Entretien de la Verse et de ses affluents programme 2005	16580
*	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure		48800	30500	Entretien des berges de l'Aisne programme 2005	122000
*	SIC des Vallées de l'Arden et Moyenne Ailette	02	98798	62550	Travaux d'entretien des affluents de l'Arden et de l'Ailette	250200
*	SIC des Vallées de l'Arden et Moyenne Ailette	02	9600	6375	Entretien de l'Ailette tranche 6	25500
*	SIA de l'Ardre	51	10400	6500	Entretien des cours d'eau, tranche 1 programme 2005	26000
*	S de Dessèchement des Marais de la Basse Ailette	02	6498	4325	Entretien des affluents et sous-affluents, tranche 4	17300
*	S de Dessèchement des Marais de la Basse Ailette	02	52464	33225	Entretien de la rivière Ailette tranche 8	132900
*	SIAH de la Vallée de la Dormoise	51	2704	1690	Entretien programme 2005	6760
*	Fédération de pêche de la Marne	51	600	375	Entretien des cours d'eau programme 2005	1500
*	SIAG du Ru de Voidon et Affluents	02	2500	2500	Entretien tranche 5	10000
*	SIAE de la Divette	60	14701	9188	Entretien, tranche 1	36752
<b>TOTAL</b>						<b>2 983 677</b>

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées ( en €)		Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			A.E.S.N	Entente		
<b>RESTAURATION - Programme 2004</b>						
R03/16	SI du Bassin de l'Esches	60	39804	56714	Restauration des piedroits de la voûte de Méru	283572
R04/01	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure	02	2800	1750	Protection de berges, programme 2003	7000
R04/02	SIA du Ru de Retz	02	1852	1169	Restauration, tranche 8	4676
R04/03	SIA du Bassin de l'Ysieux	95	9706,4	4853,2	Restauration de Berges à Bellefontaine	24266
R04/04	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	0	40779	Aménagement d'Hirson, mur du presbytère	203895
R04/05	SA des Terres Humides de la Vallée de l'Oise	60	16560	10950	Curage de la Conque	43800
R04/06	ASA de la Vaux	08	7408,5	3367,5	Restauration de la Vaux, programme 2004	13470
R04/07	SIA de l'Ardre	51	30000	18750	Restauration de l'Ardre et de ses affluents, programme 2004	75000
R04/08	ASA de l'Aire	08	8720	5450	Restauration de l'Aire entre Fléville et Apremont	21800
R04/09	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	138148,4	87657,5	Restauration des rayères à Guise	350630
R04/10	Centre Social de Saint Waast Rose Dolan	02	4726	1103	Aménagement du ru de Saint Médard	11815
R04/11	SIAG de la Serre Aval et de ses Affluents	02	23100	3350	Etablissement d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion du bassin versant de la Serre aval	33495
R04/12	SIAG de l'Oise Aval	02	23100	3350	Etablissement d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Oise aval	33495
R04/13	Communauté de Communes du Centre Argonne	55	0	13335	Etude préalable à la restauration et à l'entretien de l'Aire et de ses affluents	133350
*	SD des Marais de la Basse Ailette	02	16332	10363	Restauration des affluents et sous-affluents, tranche 6	40830
*	SIA du ru de Beaufort	02	10364	6577	Restauration du ru de Beaufort et de ses affluents, tranche 5	26306
*	SI pour le Curage de la Rive		0	6135	Protection de berges derrière le Centre Hospitalier et rue du Bailly à Chauny	24540
*	SI du Bassin de l'Esches	60	18218	45544	Restauration, programme 2002 tranche 2	182177
*	AAPPMA d'Asfeld	08	1144,2	0	Restauration d'une frayère à Asfeld	3814
*	SI du Bassin de la Py		10400	6500	Restauration, tranche 1	26000
*	SIA du Ru de Retz	02	1816	1135	Restauration, tranche 9	4540
*	SIAG de la Serre Aval et de ses Affluents	02	81418	98050	Travaux d'aménagement du Vilpion à Marle, tranche 4	392220
*	SI de la Vallée du Thérain	60	45320	28325	Restauration, programme 2004	113300
*	SI de la Vallée du Thérain	60	10000	6250	Etude d'incidence pour le dossier de DIG	25000
*	SIA du ru de Beaufort	02	8744	5815	Restauration du ru de Beaufort et de ses affluents, tranche 6	23260
*	"Fédération des Ardennes pour la pêche et la protection des milieux aquatiques"	08	891	0	Aménagement d'une frayère sur l'Aisne domaniale en rive droite- commune d'Amagne	000
*	SI de la Vallée du Thérain	60	3580	2238	Etude pour les travaux de restauration programme 2003/2007	8952
*	SD des Marais de la Basse Ailette	02	36346	23000	Restauration des affluents et sous-affluents, tranche 7	92000
*	SIAE de la Divette	60	4200	2625	Berges de Passel	10500
*	SIA de l'Oise Moyenne	02	610	386	Aménagement des berges, commune de Sissy tranche 1	1544
*	SIV du ru de Presles	95	29704,5	19520,1	Etude diagnostic et aménagement du ru de Presles	84870
<b>TOTAL</b>						<b>2 300 117</b>

Tableau 2 : Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour les travaux de lutte contre les inondations en 2004

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées par Entente ( en €)		Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
I04/01	Communauté de Communes de la région de Compiègne	60	53005		Etude hydraulique à la confluence Oise Aisne	106010 €
*	Commune de Thiescourt	60	2875		Lutte contre les inondations, complément dossier loi sur l'Eau	5750
*	SIVOM de Chauny-Ternier-la Fère	02	60980		Création d'un bassin de stockage en dérivation de la Rive à Chauny	304898
*	Ville de Beauvais	60	22500		Etude de faisabilité d'aires de surstockage sur l'Avallon	75000
*	Commune de Thiescourt	60	40000		Lutte contre les inondations, création d'un bassin, études	80000
*	SI de la Vallée du Thérain	60	46042		Etude relative au programme de travaux de protection contre les inondations	92084
<b>TOTAL</b>						<b>663 742</b>

## Liste des conventions et marchés contractés par l'Entente en 2004

Numéro de marché	Titulaire	Objet du marché	Montant TTC du marché
2004-01	Cabinet HOUDRY	Levés topographiques complémentaires Longueil-Sainte-Marie	Minimum : 30 000 € (3ans) Maximum : 90 000 € (3 ans)
2004-02	SIEE	Approche économique de la réduction du risque inondation (étude)	628 850.82 €
2004-04	EUROCOPY	Travaux de reprographie et d'impression	Minimum : 10 000 € (1an) Maximum : 30 000 € (1an)
2004-05	ISL	Étude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues à l'amont et à l'aval de Soissons	198 906.76 €
2004-06	HYDRATEC	Diagnostic des risques inondations + identification travaux renforcement Montmacq	35 850.10 €
2004-07	M.A. PROM	Étude des activités agricoles et des structures foncières sur le site de Proisy	52 982.80 €
2004-08	FORETS ET PAYSAGE	Enlèvement d'embâcles sur la rivière Oise	18 543.98 €
2004-09	STUCKY	Étude de l'onde de rupture à Proisy	8 491.60 €
2004-10	AH2D	Campagne de mesures hydrométriques sur le bassin de l'Aisne (Soissons)	14 232.40 €
2004-11	Présence/Grand 'R	Exposition itinérante	Minimum : 100 000 € (3 ans) Maximum : 180 000 € (3 ans)

## Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie

N° convention	Date	Nature du programme	Montant retenu	Montant de l'aide
04 1567	24/02/04	Fonctionnement de l'Entente	658 700 €	329 400 €
04 1568	24/02/04	Investissement de l'Entente	51 700 €	25 900 €
04 0455	14/01/04	Relevés bathymétriques sur l'Aisne et l'Aire	46 900 €	4 690 €
04 1526	24/02/04	Travaux d'entretien sous maîtrise d'ouvrage Entente	268 900 €	107 600 €
04 1525	24/02/04	Aides aux collectivités (travaux de restauration)	2 400 000 €	960 000 €
04 1524	24/02/04	Aides aux collectivités (travaux d'entretien) + FIU	1 530 000 €	612 000 €
04 5102	25/10/04	Étude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons	200 000 €	19 600 €

## Liste des demandes de subventions présentées aux partenaires financiers de l'Entente dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional de lutte contre les inondations (contrat de plan État - Région ) en 2004

Date de demande	Intitulé du dossier
Avril 2004	CPER 2004/1 : Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne, actions de communication associées et réalisation d'une exposition itinérante.
Avril 2004	CPER 2004/2 : Élaboration d'un protocole d'accord entre la Profession agricole et l'Entente Oise-Aisne pour l'indemnisation des préjudices engendrés par l'aménagement d'aires de ralentissement des crues sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne
Mai 2004	CPER 2004/3 : Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons (60)
Mai 2004	CPER 2004/4 : Mission de définition préalable au programme de modernisation du réseau de pluviomètres & actions complémentaires associées
Mai 2004	CPER 2004/5 : Etude technique préalable à la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Varesnes (60)

# Liste des supports et outils de communication réalisés en 2004

## **Lettre d'information de l'Entente Oise-Aisne**

numéro 5 - avril 2004, 1 500 exemplaires

## **Rapport d'activité année 2003,**

juin 2004, 500 exemplaires, remis aux membres du Conseil d'administration le 6 juin 2004

**Plaquette du "Programme d'entretien et de gestion du transport solide sur les rivières Oise et Aisne ", novembre 2004, 500 exemplaires.**

## Etudes produites 2004

### **Hydroexpert**

Reconnaitances hydrogéologiques préalables à l'identification des nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne. (Travaux de piézométrie - nivellement de piézomètres - campagne de mesures hydrométriques dans le bassin de l'Aisne)

Juillet 2004

### **Fauquembergue - Lemaire**

Vallée de l'Aire et de l'Aisne. Ouvrages – Profils – Repères de crues.

Novembre 2004

### **Stucky**

Etude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et de ses principaux affluents pour réduire le risque inondation

Phase 1 Inventaire, analyse et synthèses. Mai 2004

Phase 2 : propositions de scénarii d'aménagement (Version provisoire). Décembre 2004

### **AH2D**

Campagne de mesures hydrométriques dans le bassin de l'Aisne. Juillet 2004.

### **SJMET**

Vallées de l'Oise amont et ses affluents. Ouvrages, profils, topographies. Janvier 2004.





**Entente interdépartementale pour  
la protection contre les inondations  
de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire  
et de leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne,  
des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

8 bis, Place Saint Jacques - 60 200 Compiègne  
Téléphone : 03 44 38 83 83  
Télécopie : 03 44 38 83 80  
E-mail : entente-oise-aisne@wanadoo.fr  
www.entente-oise-aisne.fr

Directeur de la publication :  
Jean-Michel CORNET  
Responsable de la communication :  
Laurence NAVEZ

Mars 2005  
Réalisation : MD Conseil  
Photos : Entente Oise-Aisne - AESN - SNS Compiègne - ©Christian SCHRYVE